

L'ACTION UNIVERSITAIRE

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

M.-Ceslas Forest, O. P.

•

LA CHAIRE DE PSYCHOLOGIE

Raymond-M. Voyer, O. P.

•

Me P.-B. MIGNAULT

Maximilien Caron

•

UN GRAND SOCIOLOGUE

Hermas Bastien

•

Chez les Anciens - La Vie Universitaire
La vie de l'Association - D'une revue à l'autre
Ce que les Anciens écrivent - Quelques livres
Ceux qui s'en vont

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée, président.
Docteur Louis-Charles Simard, 1er vice-président.
Docteur Denis Forest, 2e vice-président.
M. Jules Labarre, secrétaire.
M. Gérard Parizeau, trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

Comité de la Revue

MM. Arthur Vallée, Dr L.-C. Simard, Dr Denis Forest,
Jules Labarre, Gérard Parizeau, Jacques
Perrault, René Guénette.

Rédacteur en chef: Hermas Bastien.

Trésorier honoraire:

L'honorable Henri Groulx.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Théologie: MM. les abbés Irénée Lussier et Gérard Chaput,
p.s.s.

Droit: Me Charles-Emile Bruchési, Me Roger Brossard, Me
Jacques Perreault, Marcel Faribault, Notaire.

Médecine: Dr Donatien Marion et Dr Jean Saucier.

Philosophie: Mlle Juliette Chabot et Dr Antonio Barbeau.

Lettres: MM. René Guénette et Jean-Marie Gauvreau.

Sciences: Dr Georges Préfontaine et Lionel Lemay.

Chirurgie Dentaire: Dr Armand Fortier et Dr Ephrem Vinet.

Pharmacie: MM. Adrien Bergeron et Roger Barré.

Sciences Sociales: Me Jean-Marie Nadeau et Me Alfred Labelle.

Agronomie: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon.

Médecine Vétérinaire: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard
Lasalle.

Htes E. Commerciales: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.

Polytechnique: MM. Antonio Lalonde et Henri Gaudefroy.

Optométrie: MM. Armand Messier et Roland de Montigny.

Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Damien
Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-
Charles Simard, M. Gérard Parizeau, trésorier.

Vérificateur honoraire:

Jean Valiquette (H.E.C.)

L'Action Universitaire est l'organe de l'Association générale des diplômés de
l'Université de Montréal.

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 21 mai 1940

Président: M. RENE MORIN

Secrétaire: M. J.-L. LACASSE

Vice-Président: M. JEAN SAUCIER

Trésorier: M. ETIENNE CREVIER

Membres du Conseil

AIME COUSINEAU
EUDORE DUBEAU
ARMAND DUPUIS

L. GERIN-LAJOIE
J.-EDOUARD LABELLE
ARTHUR VALLEE

LEON LORRAIN
C.-O. MONAT
GERARD PARIZEAU

GEORGES PELLETIER
ERNEST TETREAU

Conseillers adjoints

MM. L.-J. BARCELO, A. DUPERRON, DOMINIQUE PELLETIER, J.-H. RIVARD, L.-J. SIMARD

Personnel des Comités

Régie interne

MM. E. CREVIER, A. DUPUIS, L. GERIN-LAJOIE,
J.-E. LABELLE, J.-L. LACASSE, LEON LORRAIN,
C.-O. MONAT, R. MORIN, J. SAUCIER,
A. VALLEE.

Dîners-causeries

MM. G. PELLETIER, A. PERRAULT, E. TETREAU,
A. VALLEE, G. PARIZEAU

Jeux

MM. E. LANGLOIS, Y. LAURIER, D. MARION,
JEAN SAUCIER, L.-C. SIMARD,
J.-A. VIDAL.

Bibliothèque

MM. A. BAILEY, H.-A. FORTIER, J.-U. GARIÉPY,
J.-L. LACASSE

Recrutement

MM. L.-J. BARCELO, E. DUBEAU, J.-L. LACASSE, D. MARION, C.-O. MONAT, G. PARIZEAU,
D. PELLETIER, J.-H. RIVARD, L. TROTTIER

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. LOUIS TROTTIER

Devenez un habitué
du cinéma français !

~~~~~  
VOS SOIRÉES VOUS  
LAISSERONT UN  
SOUVENIR TOUJOURS  
AGRÉABLE !  
~~~~~

...

FRANCE- FILM

Compagnie canadienne-française,
première et seule distributrice
du film parlant français

...

~~~~~  
Edifice Railway Exchange  
637 OUEST, rue CRAIG  
MONTRÉAL

# UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE  
— PHILOSOPHIE — LETTRES —  
SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE  
— PHARMACIE — SCIENCES SOCIA-  
LES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES  
— GENIE CIVIL — AGRONOMIE —  
MEDECINE VETERINAIRE — COM-  
MERCE — OPTOMETRIE — ENSEI-  
GNEMENT CLASSIQUE — ENSEI-  
GNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE —  
MUSIQUE — DESSIN — ART MENA-  
GER — TOURISME — ELOCUTION —  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES  
GARDES-MALADES — HYGIENE SO-  
CIALE APPLIQUEE.

~~~~~  
Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
1265, rue Saint-Denis Montréal

populaire



comme une
sweet caporal

• Dans le concours de popularité parmi les fumeurs canadiens, les Sweet Caps sont universellement proclamées les gagnantes. Elles donnent entière satisfaction. Puisque vous fumez pour votre plaisir, paquet pour paquet, les Sweet Caps sont les meilleures cigarettes que vous puissiez acheter.

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"



Songez-vous

à organiser
UN BANQUET,
UN BAL,
UN BRIDGE
ou, tout simplement
UN DEJEUNER
D'AFFAIRES?

Adressez-vous à l'HOTEL WINDSOR, et vous y trouverez non seulement un service et une cuisine impeccables, mais aussi des Salons particuliers qui comptent parmi les mieux aménagés et les plus agréables de la Ville.

Pour plus amples renseignements, téléphonez à la Direction de

L'HÔTEL
Windsor

Plateau 7181

ROUGIER FRÈRES
Produits Pharmaceutiques Spécialisés

MONTREAL

350, RUE LE MOYNE

Les plus grands spécialistes
de fourrures en détail
au Canada

J. A. Noel, sec.-trés. et gérant

CHAS DESJARDINS & CIE
LIMITÉE

1170 ST-DENIS MONTRÉAL HARBOUR 8191

Changements d'adresse

Nos lecteurs nous obligeraient beaucoup en nous informant, par lettre ou par téléphone, de leur changement d'adresse.

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

par M. CESLAS FOREST O.P.

La Faculté de philosophie aura dans quelques semaines vingt ans d'existence. Elle fut fondée le 12 mai 1921 par Mgr Georges Gauthier, alors recteur de l'Université, et inaugura ses cours à l'automne suivant. Le 25 décembre 1924, la S. C. des Etudes l'érigéait en faculté canonique et, le 21 février 1928, elle lui donnait, pour dix ans, selon la coutume, sa première approbation.

Au début la Faculté organisa deux cours distincts: le cours régulier — cours du soir — conduisant à la licence et au doctorat et un cours spécial — cours du samedi — destiné principalement aux religieux et religieuses de nos maisons d'enseignement. Le cours du samedi devait disparaître en 1932, lors de la réorganisation de la Faculté.

La première équipe ne comprenait que six professeurs dont quatre, prêtres ou religieux: M. Léonidas Perrin, p.s.s., qui avait été désigné comme doyen et qui devait le rester jusqu'à son départ du Canada, en 1926; M. l'abbé Lucien Pineault, qui fut nommé secrétaire, organisa en fait la Faculté et se chargea de la plupart des cours en attendant que la Faculté pût s'adjoindre d'autres professeurs; M. l'abbé Oscar Gauthier, le seul qui demeure encore de la première génération si on excepte le doyen actuel qui était, au début, nommé membre du Conseil et directeur des études.

Mgr Gauthier avait désiré intéresser les laïques à cette nouvelle faculté et il avait offert des chaires à M. Aegé dius Fauteux et à M. Antonio Perrault. Ni l'un ni l'autre ne crurent devoir accepter. Toutefois le désir de Mgr Gauthier fut respecté et, depuis 1922, les laïques ont toujours fait partie du personnel enseignant de la Faculté.

Le 24 mai 1931, paraissait la Constitution apostolique "Deus scientiarum Dominus" imposant de nouveaux règlements à toutes les facultés canoniques du monde entier. La Faculté de philosophie qui songeait depuis quelque temps à se réorganiser et avait même un plan tout prêt n'eut que quelques retouches à y faire pour le rendre conforme aux prescriptions de Rome. Nos statuts

présentés, en 1932, conjointement avec ceux de l'Université et ceux de la Faculté de théologie, furent définitivement approuvés en 1936.

Les matières enseignées étaient désormais divisées en trois: *les matières principales*, proprement philosophiques, les seules qui avaient jusque là fait l'objet de nos cours; *les matières auxiliaires*, comprenant un certain nombre de sciences enseignées dans leur rapport avec la philosophie; enfin, *les matières spéciales*. Parmi ces dernières, nous devons signaler l'histoire de la philosophie en Amérique.

Un autre changement important concernait les professeurs. Désormais chaque professeur ne pouvait occuper qu'une chaire. Le nombre des professeurs fut du coup plus que doublé. L'enseignement y gagna en intérêt et, nous le pensons, en efficacité.

Cette nouvelle organisation marquait incontestablement un progrès. Nous comptions pourtant qu'elle serait quelque chose de tout-à-fait transitoire. Déjà de nombreux projets qu'il serait vain à l'heure présente d'énumérer hantaient notre esprit. Nous attendions pour en tenter la réalisation l'achèvement remis depuis lors d'année en année de l'immeuble de la montagne et la possibilité, pour l'Université, de nous accorder autre chose que le budget de misère qui est le nôtre depuis vingt ans.

Quatre facultés — dites de culture, par opposition aux écoles professionnelles — furent fondées à peu près en même temps: la Faculté des lettres, la Faculté des sciences, l'École des sciences sociales, en 1920, et la Faculté de philosophie en 1921. Tout philosophes qu'ils soient, les dirigeants de la Faculté de philosophie ne peuvent s'empêcher de comparer avec mélancolie leur pauvre budget à celui des trois autres facultés, trois fois, quatre fois ou même — en ce qui regarde la Faculté des sciences — près de trente fois plus considérable. Rappelons, en effet, que, pour s'administrer, pour constituer sa bibliothèque, pour payer les émoluments d'une quinzaine de professeurs dont deux, en particulier, enseignent depuis vingt ans, la Faculté dispose d'une

somme variant de 2,700 à 2,850 dollars. La Faculté de philosophie est vraiment la cendrillon de l'Université!

La résignation dont nous avons fait preuve n'a pas exclusivement, ni même principalement une origine philosophique. Elle provient de l'impossibilité où nous sommes d'organiser une Faculté de philosophie telle que nous la rêvons et telle que l'Université est en droit de l'attendre, tant que nous n'aurons pas des locaux à nous pour y donner les cours et y loger une bibliothèque. Jusqu'ici, faute d'espace disponible durant le jour, nous avons dû donner nos cours le soir, ce qui en limite le nombre et en modifie nécessairement le caractère. Quant aux livres que nous avons réussi à amasser avant la crise, ils sont en sûreté, mais hors d'atteinte à la Bibliothèque Saint-Sulpice. Les réformes que nous pourrions faire seraient secondaires et nous préférons attendre espérant qu'on tiendra compte, l'heure venue, de notre longue patience. Nous espérons surtout que les autorités universitaires comprendront le rôle que doit jouer une Faculté de philosophie dans n'importe quelle Université et plus particulièrement dans nos Universités françaises d'Amérique.

Dans un livre intitulé "The Higher Learning in America" et qui a éclaté comme une bombe dans les milieux universitaires américains, M. Robert Maynard Hutchins, président de l'Université de Chicago, écrivait: "Le but de l'enseignement supérieur, c'est la sagesse. La sagesse est la connaissance des principes et des causes. C'est à la métaphysique qu'il appartient de rechercher les principes et les causes. La métaphysique est donc la plus haute sagesse." Il en concluait que la philosophie devrait être vis-à-vis de toutes les autres branches du savoir un principe d'unité, un but ultime vers lequel elles doivent converger pour une explication totale du monde et de l'homme.

L'Université moderne, qui donne en raccourci une image des patients efforts de l'humanité pour

pénétrer le mystère du monde, ressemble à un vaste chantier de construction. Il y en a qui apportent les pierres et les préparent; d'autres les rassemblent pour élever telle ou telle partie de l'édifice. Mais tout cela n'a un sens qu'en fonction du tout. Il en est de même sur ce chantier intellectuel qu'est une université. Le savant recueille les faits, les groupe au moyen de lois ou de théories plus vastes. Son oeuvre achevée, l'esprit humain n'en reste pas moins insatisfait. Par delà le monde des lois, il y a le monde des causes qui sollicite sa curiosité. Par delà ces vérités partielles qu'il a entrevues, il y a ces grandes vérités de Dieu, du monde et de son origine, de l'âme et de sa destinée, de la morale et de son fondement, de la souffrance et du sens que nous devons lui donner. Sans elles, sans la lumière qu'elles projettent sur notre effort en le prolongeant, rien n'a plus de sens, ni le monde, ni la vie. A une époque comme la nôtre où l'esprit humain courbé sur la matière n'ose plus lever les yeux, une faculté de philosophie, avec des fenêtres largement ouvertes sur tout le travail qui l'entoure, apparaît plus que jamais comme le centre et le couronnement de n'importe quelle université.

A cette raison générale s'en ajoute une autre pour nos Universités françaises du Québec. Comme l'a répété souvent M. Bovey de l'Université McGill, c'est par sa Faculté de philosophie que l'Université de Montréal aurait chance d'offrir quelque chose d'original aux Anglo-canadiens et aux Américains. Quelqu'effort que nous fassions sur le terrain scientifique, nous ne pourrions jamais rivaliser avec nos voisins. Ils ont une longue avance sur nous, ils possèdent un matériel, des moyens financiers sans comparaison avec ce que nous pouvons rêver pour un avenir prochain. Il n'en est pas de même pour la philosophie. Les universités américaines n'ont pas de véritable Faculté de philosophie. Et plusieurs commencent

(SUITE À LA PAGE 6)

VOTRE ALLIÉE

Au service du public depuis plus de soixante ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

Banque Canadienne Nationale

L'Huile de Foie de Morue gaspésienne est reconnue par les biologistes anglais comme étant la meilleure sur le marché. Aucune autre n'a naturellement autant d'unités de vitamine A au gramme.

Aidez au développement d'une nouvelle industrie québécoise conduite sérieusement et scientifiquement par des chimistes compétents et bien connus en achetant "GASPEOL".

Les Produits Marins Gaspésiens,
Limitée

100 ouest, rue St-Paul

MONTREAL

LA CHAIRE DE PSYCHOLOGIE

par RAYMOND M. VOYER, O.P.

La chaire de Psychologie, à la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal, aura bientôt atteint sa majorité. Elle date des origines même de la Faculté qui a maintenant ses vingt ans. Comme ses soeurs, les quelques autres chaires de Philosophie organisées à cette époque, elle a connu un développement progressif qu'il peut être intéressant de rappeler.

Il est possible que ce ne soit pas une préoccupation strictement psychologique qui ait poussé à son institution. Ce qu'on voulait sans doute c'était que le traité de psychologie fût enseigné comme l'était tel ou tel autre traité de la philosophie. On visait à l'enseignement général de la matière. Il ne pouvait guère en être autrement. Ce doit être toujours un peu le premier souci de la direction de l'enseignement, en toute Faculté universitaire, que de pourvoir à un programme général couvrant tout le domaine d'une science. Ensuite seulement, à mesure d'abord qu'une matière prend de plus en plus d'importance, se développe, se raméfie, et puis qu'il devient possible de trouver le spécialiste, alors on donnera à l'enseignement de telle ou telle branche un traitement de faveur. C'est déjà, et ce sera d'une façon encore plus marquée, je l'espère, l'histoire de notre chaire de psychologie.

On y a donné au début, j'en suis sûr, un enseignement nettement traditionnel. Un professeur de carrière en avait assumé la tâche. Entraîné depuis des années à l'enseignement de la philosophie, il pouvait, à la Faculté, se charger de plusieurs traités. En fait, en plus de la psychologie, la logique et le droit social lui étaient confiés. Dès lors, le professeur eût-il été un psychologue de profession, il n'était pas tout spécialement chargé de la chaire de psychologie. Il ne s'agissait plus que d'un traité enseigné comme tous les autres, du point de vue de la philosophie générale, et même, dans la teneur de ses grandes thèses traditionnelles, sous l'angle de principes métaphysiques.

En 1932, à l'occasion d'autres remaniements qui dotaient la Faculté de cinq ou six nouvelles chaires, l'enseignement de la psychologie était confié à un autre professeur qui devait en faire sa tâche exclusive. Le nouveau venu eût été certes

incapable de la moitié du travail dont son prédécesseur avait infatigablement tenu le coup pendant dix ans. Mais on attendait de lui que, chargé de cultiver une toute petite partie du champ entretenu auparavant par un seul, il y consacrat plus de temps et fit davantage dans l'ordre proprement psychologique.

Or, il devenait particulièrement urgent d'ap-prendre à notre enseignement psychologique à marcher sur ses deux jambes, à se développer du point de vue scientifique aussi bien que du point de vue philosophique. Il est incontestable que la philosophie de nos collègues aussi bien que de nos universités laissait encore tout ignorer à cette époque de la psychologie expérimentale. Un signe assez manifeste de l'ignorance où on en restait en ce domaine, c'est que nous avons pu entendre de nos oreilles des professeurs en la matière demander si "ça existait vraiment cette psychologie expérimentale". C'était en vérité un tour de force que d'avoir réussi à fermer les yeux aux seuls titres de quelques centaines de mille volumes publiés alors sur cent et un chapitres de cette science depuis 50 ans. Se dire pour se consoler que notre psychologie traditionnelle, avec ses grandes thèses à très haute portée métaphysique, valait bien l'autre, cette psychologie scientifique et ses recherches toujours incertaines d'elles-mêmes, était assez maladroit et ne comblait en rien une lacune. Notre oeil gauche vaut peut-être notre oeil droit, mais il est utile de voir des deux yeux. Nous entêter à ignorer une psychologie scientifique se développant à côté de la nôtre, ne pouvait servir qu'à compromettre la valeur même de notre psychologie philosophique, en la laissant croire hostile aux données de la science et surtout en la détournant des faits et du réel pour la cantonner dans une vide spéculation.

On comprenait bien, à la direction de la Faculté, qu'il fallait renouveler le programme de la chaire de psychologie. Mais on pouvait à cette époque s'engager rien qu'un peu dans la voie des réalisations. La Faculté devait s'en tenir encore à des cours du soir. Le nombre en était dès lors nécessairement limité. Le budget lui-même était dérisoire. Surtout, handicap fondamental, on était

dépourvu de laboratoire, et dans l'impossibilité pour le moment d'en constituer un. Il fallut donc se contenter, pour une fois de plus dans la vie, de faire de son mieux.

Si le défaut d'outillage ne nous permettait pas d'initier les élèves, d'une façon directe, aux méthodes d'expérience et de recherches psychologiques, il nous était au moins possible, grâce à quelques années de pratique du laboratoire — mais oui, monsieur, et sous la direction de grands maîtres européens! — de mettre au courant de l'existence de ces problèmes, de la façon dont ils s'imposent à l'esprit du chercheur, les positions actuelles en l'une ou l'autre de ces questions et les principaux résultats acquis. Ce procédé assurait une culture qui, dans les circonstances, pouvait être fort utile. Il permettait de rendre à nos deux psychologies un service qui devenait de plus en plus urgent: celui d'aider leur mutuelle compréhension. On sait que le grand tort de la psychologie expérimentale durant une cinquantaine d'années a été de se constituer en pseudo-philosophie et de s'attarder en des considérations générales qui n'étaient plus de son domaine, de même que la psychologie rationnelle s'oubliait à vouloir juger témérairement des conclusions d'ordre scientifique qui échappaient tout autant à ses principes. La démarcation des deux domaines et l'ajustement hiérarchique des deux points de vue devenaient dès lors particulièrement faciles et bienfaisants dans ces cours où le même professeur, loyalement initié depuis quinze ans aux méthodes propres à l'une et l'autre psychologie, s'efforçait de donner sur les différents problèmes les conclusions exactes et légitimes de chacune.

Ce ne pouvait être toutefois qu'un début. Il importait souverainement que cette initiation plutôt lointaine aux méthodes de psychologie scientifique devint le plus vite possible un enseignement spécial et suivi, orienté tout entier dans le sens de l'observation et de l'expérience. Une culture, si bienfaisante soit-elle, ne vaut pas une formation, un entraînement technique. Et une telle formation exige toujours son spécialiste. Il est exigé, on sait

comment, dans le morcellement d'une seule et même science, pour chacune de ses branches; comme il le serait, en multiple aussi, dans notre psychologie expérimentale. Il s'imposait donc tout particulièrement dans ce premier partage entre deux disciplines différentes comme le sont les psychologies rationnelle et expérimentale. Cette distribution du travail fut consacrée, à la chaire de psychologie, en 1937, par la nomination d'un professeur chargé de la partie scientifique, alors que le premier n'avait plus à s'occuper que de la partie rationnelle ou philosophique.

Les développements progressifs que nous venons d'indiquer ont donc été aussi logiques que réguliers. Ce qui a été acquis jusqu'à ce moment permet d'espérer pour un avenir prochain, espérons-le, dans notre enseignement psychologique universitaire, les réalisations nouvelles qu'attend déjà notre milieu. Nous dépendons évidemment pour tous ces progrès des conditions générales de notre Université, que chacun connaît et que nous n'avons pas à discuter ici. Pour ce qui est de notre vouloir et de nos efforts, on peut être sûr qu'ils resteront attentifs et réalistes, prêts à toutes les adaptations scientifiques possibles, mais sans oublier l'importance d'une rigoureuse psychologie rationnelle, que l'esprit primaire peut trouver insignifiante et sans utilité, mais qui se manifeste d'autant plus nécessaire qu'on voit ainsi souffrir de myopie psychologique ceux qui la méprisent.

Raymond-M. Voyer, O.P.

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

(SUITE DE LA PAGE 4)

à se rendre compte que c'est une lacune tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral et social. Nous pourrions combler cette lacune et les attirer peu à peu vers nous. Mais il faudrait pour cela que la Cendrillon moderne, comme celle du conte, se transformât grâce à quelque fée bienfaisante. C'est sur cet espoir qu'il nous plaît de terminer.

M.-Ceslas Forest, O.P.

Doyen de la Faculté de philosophie



Tél. CRescent 4768

Soir: } CR. 8646
DO. 7919

LA PLOMBERIE NATIONALE ENRG.

REPARATIONS ET AMELIORATIONS

Service rapide — Jour et nuit

ADELARD HUDON & FILS, prop.

119 OUEST, RUE ST-VIATEUR

Me P.-B. MIGNAULT ET SON OEUVRE

par MAXIMILIEN CARON

Il y a cinq mois, les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal formaient un cercle d'études. Cette initiative dénote, chez nos élèves, un souci de perfectionnement qui les honore. Elle tend à leur faire apprendre le travail personnel, comment exprimer leurs idées sur des sujets donnés de la vaste et complexe science juridique; elle leur procure, en outre, l'occasion de compléter leur culture générale. Ainsi, cette année, les membres de l'association scrutent les dispositions de notre législation familiale; ils s'initient aux problèmes de la déontologie et de la sociologie qui ne font pas partie du programme de leurs études. Ils ont entendu des maîtres du Barreau et de l'Ordre des notaires leur décrire le milieu professionnel où, à leur tour, ils devront bientôt évoluer.

Or, en septembre dernier, il s'agissait de donner un nom à ce nouveau groupement. Ses buts que je viens d'esquisser rapidement, révèlent l'éclat de l'idéal de ses fondateurs. A l'unanimité, M. le juge, ils ont trouvé que vous l'incarniez. Voilà pourquoi, nous nous réunissons, ce soir, sous les auspices de la Conférence Mignault. Ces jeunes gens veulent vous rendre hommage. Ils désirent vous remercier d'avoir accepté de devenir leur patron. Ils se proposent encore de glorifier votre carrière de juriste canadien-français. Ils m'ont demandé de me faire leur interprète. J'ai agréé ce périlleux honneur, en devinant le motif de leur démarche. Tous les jours, je leur explique nos institutions. Souvent, je leur cite notre jurisprudence, la doctrine française et surtout vos ouvrages. Ils ont compris toute l'admiration que leur professeur vous porte. Rien de plus naturel qu'il l'ait prié de parler, aujourd'hui, de votre oeuvre.

Ma tâche ne se trouve pas, pour autant, facilitée. Pendant cinquante ans, comme avocat, comme publiciste, comme juge, vous avez exploré tous les domaines de notre droit. Vous y avez projeté la lumière de votre puissante et féconde intelligence. Droit parlementaire, droit constitutionnel, droit paroissial, procédure civile, droit civil — ont, tour à tour, sollicité votre savoir. Les résultats de vos recherches, vous les avez consignés dans un nombre imposant de livres, d'articles de revue, d'arrêts. Vous n'avez jamais refusé

vos collaborations aux congrès de juristes. Les rapports que vous y avez présentés ont jeté du lustre sur notre province et sur le barreau auquel vous appartenez. Je n'ai pas la prétention d'analyser cette production littéraire si abondante. On en a déjà apprécié le style précis, clair, élégant. Quant à sa haute valeur scientifique, l'Université de Paris l'a reconnue, en vous admettant parmi ses docteurs. J'ai plutôt le dessein de la situer dans la vie de vos compatriotes, de rechercher quel rôle éminent, elle y tient.

Vous avez publié le premier volume de votre traité de droit civil en 1895. Le sixième qui étudie les régimes matrimoniaux paraît en 1902. Les autres suivent ensuite à intervalles irréguliers. Le dernier, le neuvième, date de 1916, alors que vous occupez une chaire à l'Université McGill et que vous faites partie de la Commission conjointe internationale. Ce monument, vous l'avez élevé sans relâche, avec amour aussi, nonobstant votre absorbante besogne. Vous concluez votre première préface: "Ma suprême ambition sera atteinte si on me rend le témoignage d'avoir été utile, non seulement à mes confrères de la profession légale, mais surtout à ceux qui aspirent à le devenir." Ce témoignage, vous l'apportent, ce soir, précisément ceux-là à qui vous pensiez en 1895: avocats, notaires, actuels et futurs. Il me reste à dire les services que cette série de volumes a rendus.

Monsieur, vous me permettrez de contrarier votre modestie, de présenter les choses comme je les vois, ou mieux, comme j'imagine que les verra l'historien qui, dans cinquante ou cent ans, se penchera sur notre passé, plus particulièrement sur le premier siècle de la confédération. Je sais le jugement qu'il prononcera à votre sujet. Il vous mettra au rang des Canadiens qui, depuis 1760, ont le plus contribué au maintien de nos usages, par conséquent à la survivance de notre groupe ethnique.

Au moment où vous commencez à rédiger votre ouvrage, nos lois civiles venaient d'être codifiées. L'année 1866 marque l'avènement d'un fait capital pour le Bas-Canada et ses habitants. La codification mettait, jusqu'à un certain degré, notre droit à l'abri des influences extérieures. Elle

le définissait dans ses parties essentielles. Il deviendra plus difficile de le changer. Un code — l'expérience l'atteste — impose toujours un réel respect au législateur, du moins en pays démocratique. Les commissaires, suivant les instructions reçues, avaient modelé leur travail sur le Code Napoléon. Ils firent vraiment oeuvre française. C'était le couronnement de cent ans de luttes destinées à conserver à notre nationalité, ses cadres juridiques, c'est-à-dire sociaux, sans lesquels elle aurait disparu.

Mais toute codification comporte des dangers. Je ne parle pas, ici, des inconvénients signalés par les partisans de l'école historique. Un code, disent-ils, momifie le droit, l'empêche de progresser. Cette critique n'a pas pesé lourd jusqu'à ce jour, puisque la plupart des pays ont aujourd'hui un ou plusieurs codes — que ceux mêmes qui pratiquent la "common law" ont senti le besoin de codifier certaines de leurs coutumes. Je fais allusion, notamment aux lois anglaises et américaines des lettres de change. — Les dangers d'une synthèse, comme celle de 1866, sont d'un ordre différent. Ils ne menacent pas toutes les nations également. La France, par exemple, les a à peine soupçonnés. Ils sont propres à des régions comme la nôtre ou à d'autres qui se trouvent dans une position politique et géographique analogue. Il y a risque que l'on considère une codification comme l'expression définitive du droit qu'elle est censée reproduire — que l'on croie que la lettre d'un code a la vertu de préserver l'esprit des textes qu'il renferme. Cette illusion, l'ont eue plusieurs codificateurs célèbres. Justinien ne défendit-il pas à ses jurisconsultes de paraphraser le Digeste? N'est-ce pas Napoléon qui, en apprenant la parution du premier commentaire de son oeuvre de prédilection, s'écria: "Mon code est perdu!" Constatacion plus grave, le peuple et parfois, les praticiens dont la profession consiste à démêler les règles codifiées du droit national, ont tendance à partager le même avis. Cette mentalité finit par créer un sentiment de fausse sécurité, surtout lorsque le Code reçoit application dans une contrée mixte, qui connaît la dualité de législation. Elle aboutit même à l'oubli, sinon à la répudiation du sens historique, du fondement des institutions ancestrales. Ces dernières ne retiennent plus que leur nom. Elles reçoivent un autre contenu, elles recommencent alors une course nouvelle, en transformant les moeurs des citoyens qu'elles régissent. Est-ce que je viens pas de rappeler l'odyssée du Code de tel Etat américain que vous savez? Là, la discipline juridique environnante, par la jurisprudence, par la doctrine, a pénétré peu à peu

dans la place, a entamé d'abord, en quelques endroits, la ligne des origines, puis l'a finalement brisée. Ce malheur nous fut épargné.

Ici, M. Mignault, s'insère votre influence. Jusqu'à vous, notre littérature se présentait plutôt étriquée. M. le Juge Loranger, après avoir mis sur le marché, deux volumes consacrés à l'examen de quelques cents articles de notre Code, dut abandonner son labeur. Circulaient bien quelques livres spéciaux, des revues traitaient bien de questions de détail! Aucun corps cohérent de doctrines ne facilitait la tâche du juge, de l'avocat, du notaire, de l'étudiant. Vous écrivez dans la préface que j'invoquais, il y a un moment: "jusqu'à un certain point, on pouvait, chez nous, se passer d'ouvrages sur notre droit civil canadien". Je vous demande la permission de différer d'opinion avec vous. Car j'ai appris les immenses avantages que le vôtre a offerts à plusieurs générations de juristes. Tout d'abord, celui qui frappe le lecteur le moins attentif. Vous indiquez tous les écarts qui séparent notre code de son modèle; vous allégez déjà le travail du spécialiste, vous le garez contre certaines théories non pertinentes des auteurs français. Puis, vous rapportez les décisions judiciaires de la province, à l'appui des solutions que vous adoptez. Là, toutefois, ne réside pas le principal mérite de votre oeuvre. Avant tout, elle constitue une orientation. Vous avez rappelé et expliqué de quoi est faite la substance de notre droit. Vous l'avez interprété comme il doit l'être, par ses sources, par l'inspiration qui l'a fait naître. Vous avez emprunté les éclaircissements nécessaires aux jurisconsultes qui ont le mieux compris la signification profonde de nos coutumes: Pothier, Domat. Vous avez voulu éviter, autant que possible, les références à la jurisprudence et à la doctrine anglaise et américaine, afin de maintenir, dans toute leur pureté, nos lois civiles. Vous avez ainsi puissamment aidé à les contenir dans le sens de nos traditions. Vous en avez si bien dégagé l'âme, qui les soutient, qu'on les retrouve encore aujourd'hui à peu près telles qu'on les a résumées à la fin du siècle dernier. A toute entreprise tendant à les vider de leur portée française, votre traité aurait été un obstacle formidable. Dans les conditions intellectuelles où nous avons vécu depuis soixante-et-quinze ans, nous pouvons affirmer que la publication de vos ouvrages a été un événement comparable, en importance, à la promulgation du Code lui-même.

Cette action bienfaisante sur les destinées de notre droit, vous ne l'avez pas exercée en votre seule qualité d'auteur. Dans un autre champ

d'activité, à la Cour Suprême, nous la retraçons. Certains avocats québécois avaient pris l'habitude de faire reposer les causes de leurs clients sur des jugements rendus en Angleterre ou aux Etats-Unis. Procédé utile aux plaideurs parfois! Combien préjudiciable, toutefois, aux intérêts des Canadiens-français! C'est par ce moyen facile, que l'étranger s'immisce dans la Cité juridique, où il ne tarde pas ensuite à dominer et à chasser celui qui y régnait en maître. Vous n'avez pas été lent à le découvrir. Vous accédez au tribunal fédéral, le 25 octobre 1918. Quelques mois après, vous écrivez, en résumé, dans vos notes relatives à Colonial Real Estate v. La Communauté des soeurs de la Charité de l'hôpital général de Montréal: "Je n'accepterais pas que l'on s'appuyât, à propos d'une question de droit québécois, sur une décision, fût-elle du conseil privé, rendue selon la loi anglaise..." Deux ans plus tard, vous revenez à la charge. Je ne résiste pas à la tentation de vous citer encore. Les passages que je vais lire confirment mes remarques de tout-à-l'heure. D'abord le suivant, que j'extrais de votre arrêt dans l'affaire Desrosiers v. Le Roi: "Il me semble respectueusement qu'il est temps de réagir contre l'habitude de recourir, dans les causes de la province de Québec, aux précédents du droit commun anglais, pour le motif que le code civil contiendrait une règle qui serait d'accord avec un principe du droit anglais. Sur bien des points, et surtout en matière de mandat, le code civil et le common law contiennent des règles semblables. Cependant, le droit civil doit s'interpréter d'après ses propres règles."

La même année, à l'occasion de la cause Curley Latreille, vous signaliez de nouveau, le singulier état de choses que vous aviez observées précédemment. Cette fois, vous poussiez davantage votre analyse. Vous montriez comment, même au cas d'identité de textes dans deux législations différentes, les jugements élucidant l'une — disons l'anglo-saxonne ne peut servir à éclairer l'autre — la française. Votre avertissement devenait d'autant plus grave qu'il ne s'adressait plus exclusivement aux avocats et aux cours de première instance:

"On me permettra de faire encore une observation générale parce que plusieurs des honorables juges de la cour d'appel me paraissent avoir assimilé notre droit, quant à la responsabilité des maîtres et commettants, au droit anglais sous l'empire duquel on décide que le maître est responsable du fait dommageable accompli par son serviteur "in the course of his employment", expression qui, dans leur opinion, rend la même

idée que "dans l'exercice des fonctions auxquelles ces derniers sont employés" ou, pour citer encore la version anglaise de l'article 1054 C.C. "in the performance of the work for which they are employed". Et ayant constaté, à leur avis, une identité de signification, les savants magistrats ont cité quelques décisions anglaises, et notamment l'arrêt rendu par cette cour dans la cause de HALPARIN V. BUILDING qui venait de la province du Manitoba.

Il est quelquefois dangereux de sortir d'un système juridique pour chercher des précédents dans un autre système, pour le motif que les deux systèmes contiennent des règles semblables, sauf bien entendu le cas où un système emprunte à l'autre une règle qui lui était auparavant étrangère. Alors même que la règle est semblable dans les deux, il est impossible qu'elle n'ait pas été entendue ou interprétée de la même manière dans chacun d'eux, et, comme l'interprétation juridique — je parle bien entendu de celle qui nous oblige — fait réellement partie de la loi qu'elle interprète, il peut très bien arriver que les deux règles, malgré une apparente similitude, ne soient pas du tout identiques".

Vous nous avez révélé, dans un article de la Revue du droit, en quelles circonstances, vous aviez formulé ces mises-en-garde. Ce ne fut qu'après avoir consulté votre collègue français et un autre membre de la Cour, de langue anglaise, mais extrêmement sympathique à nos lois. "Les causes de la province de Québec, nous apprenez-vous, où il était question de droit civil... nous arrivaient à la Cour Suprême, remplies de citations du Common law. Nous voulions empêcher cette habitude qui nous paraissait dangereuse. Peu de semaines après ma nomination, j'eus l'occasion, avec le plein concours des juges Anglin et Brodeur, de protester contre cette habitude".

N'est-ce pas aussi votre désir ardent de préserver notre droit exempt de tout alliage, qui vous fait refuser aux juges, le pouvoir d'étendre la loi? Vous répudiez le "judge made law". Vous vous en tenez à l'ancienne maxime: "non exemplis, sed legibus judicandum". En relisant, il y a peu de jours, les pages que vous avez écrites à ce sujet, je ne pouvais m'empêcher de penser à cette mercuriale de d'Aguesseau, prononcée en 1706, sur "l'autorité du magistrat et sa soumission à l'autorité de la loi". Ce paragraphe du discours de l'illustre chancelier me revenait à la mémoire: "Souvent l'autorité de la justice n'a point d'ennemi plus dangereux que l'esprit du magistrat; mais elle ne le redoute jamais davantage, lorsque,

établi pour exercer les vengeances publiques, il entreprend d'en régler les bornes beaucoup moins en juge qu'en souverain". Pareil empiètement provoquerait, chez nous, une beaucoup plus vive appréhension. Si le magistrat peut dépasser le texte législatif, ne doit-on pas craindre qu'il s'arroge ensuite, la liberté de substituer aux nôtres, d'autres normes juridiques, celles que nous avons combattues pendant si longtemps? Pour cette seule raison, votre position est inattaquable.

Monsieur, la fonction de défenseur de notre droit, que vous paraissez vous être assignée, depuis le début de votre carrière, vous l'avez continuée, après votre retraite, après avoir quitté la Cour Suprême. Vos études de droit constitutionnel, celle qui a paru dans la Revue du droit en 1938, en particulier, démontrent quelles préoccupations vous causaient les attaques dirigées contre l'Acte de l'A.B.N. Vous y examinez soigneusement la situation de la province de Québec, en regard de la constitution et de l'interprétation qu'elle a reçue du conseil privé. Vous en venez à la conclusion que les mots "propriété et droits civils", tant dans l'acte de Québec que dans la charte de 1867, doivent être interprétés largement. Ils ne comprennent pas seulement les facultés de l'individu, comme membre de la famille, mais encore celles que suppose sa qualité de citoyen. Ils réfèrent de plus à la législation contractuelle, donc à la législation sociale. Cette situation est intangible, avez-vous écrit. On ne peut la modifier sans le consentement de la province.

Dans votre petite patrie, une institution occupe une place privilégiée. Elle constitue l'un des plus sûrs bastions de notre foi catholique. La paroisse, dont l'organisation a si profondément touché, il y a quelques années, lors de leur visite à travers nos campagnes, les archevêques et évêques de France. Nous ne nous étonnons donc pas que vous l'ayiez étudiée dans votre "Droit paroissial". Plutôt que d'en donner mon appréciation personnelle, je préfère dévoiler celle d'un spécialiste de droit canonique. J'achevais, hier soir, de rédiger cette causerie, quand on me remit une lettre que m'adressait spontanément un très haut dignitaire de l'Eglise catholique du Québec. En voici la teneur. Elle se passe évidemment de commentaires:

"Je lis dans "Le Devoir" que vous parlerez à la Conférence Mignault, le quatre février courant, de "L'oeuvre de monsieur Mignault".

Permettez que je vous dise, après bien d'autres sans doute, quelle autorité nous reconnaissons, dans nos milieux ecclésiastiques au "Droit paroissial" du maître que vous célébrez.

On ne pouvait apporter à l'exposition de ce droit, où les apports les plus disparates s'entremêlent depuis des siècles, une plus haute maîtrise des principes juridiques, ni plus de lucidité, ni une discrétion plus sage dans la considération des deux droits en présence, le civil et le canonique... Ce monument ne périra pas, et il mérite de figurer chez nous au rang des classiques du droit."

De votre longue vie de juriste, une impression d'unité ressort naturellement. Parce que vous avez compris que le droit d'un peuple est la condition de son existence, vous avez consacré le meilleur de vous-même à conserver celui que l'on nous a garanti — par parole royale — En 1774. Parce que rien n'est plus fragile qu'un Code, dans un milieu comme celui que nous habitons, vous avez cherché opiniâtrement, par tous les moyens à votre disposition, à garder au nôtre, son esprit. Parce qu'il importe que le Québec retienne la vaste compétence législative que lui a reconnue, en 1867, le parlement de Westminster, vous avez voulu définir clairement, sa position, au point de vue juridique, au sein de la fédération canadienne.

Monsieur, vos efforts n'auront pas été vains. Ils ont porté leurs fruits. Vous avez communiqué votre chaude conviction à un grand nombre de ceux qui se sont voués à la passionnante science du droit. Les jeunes hommes que vous voyez autour de vous, ce soir, se proposent de retenir la leçon de votre belle carrière. Ils s'efforceront de maintenir toujours vive, la flamme de la culture juridique française que vous leur aurez transmise.

Maximilien CARON

Propos sur l'éducation

par l'abbé Arthur Maheux, professeur à l'Université Laval, 1 vol. 260 pages, Québec, 1941.

L'auteur a rassemblé dans ce livre articles et conférences sur l'éducation qu'il a signés ou prononcées depuis quelques années.

M. l'abbé Arthur Maheux s'y propose d'éclairer l'opinion sur les problèmes de l'éducation, vivement discutés en notre pays, plus que partout ailleurs peut-être. Aux Etats-Unis, par exemple, les problèmes discutés ressortissent à la méthodologie et relèvent de l'expérimentation. Ici, l'auteur s'attache à la philosophie et à l'histoire de l'éducation. Il esquisse la belle figure de grands éducateurs canadiens-français: Mgr de Laval, Mgr P.-B. Garneau, l'abbé Pierre Hébert, Mgr Vachon. Ces maîtres sont la gloire de l'Université Laval qui fut, selon le mot de l'auteur, une pépinière d'éducateurs.

M. l'abbé Maheux aborde le grand problème de la collaboration des parents et des maîtres, du rôle des bibliothèques et des musées, etc. Le chapitre sur le cours secondaire retiendra l'attention des pédagogues. Les lecteurs nombreux de cet ouvrage auront des lumières nouvelles sur le problème de l'éducation. A leur tour, ils pourront éclairer l'opinion publique.

H. B.

L'ACTION UNIVERSITAIRE

UN GRAND SOCIOLOGUE

par HERMAS BASTIEN

A la première "Semaine catholique internationale", un jeune dominicain français prononça, en 1929, une conférence très remarquable sur *Le Catholicisme et l'ordre international*. En le remerciant, le comte Rostworowsky, professeur de droit international à l'université de Cracovie et, depuis 1930, juge à la Cour permanente de Justice à La Haye, le salua comme un maître. Ce maître qui venait de se révéler était le R.P. F. Thomas Delos, de l'Ordre de Saint-Dominique.

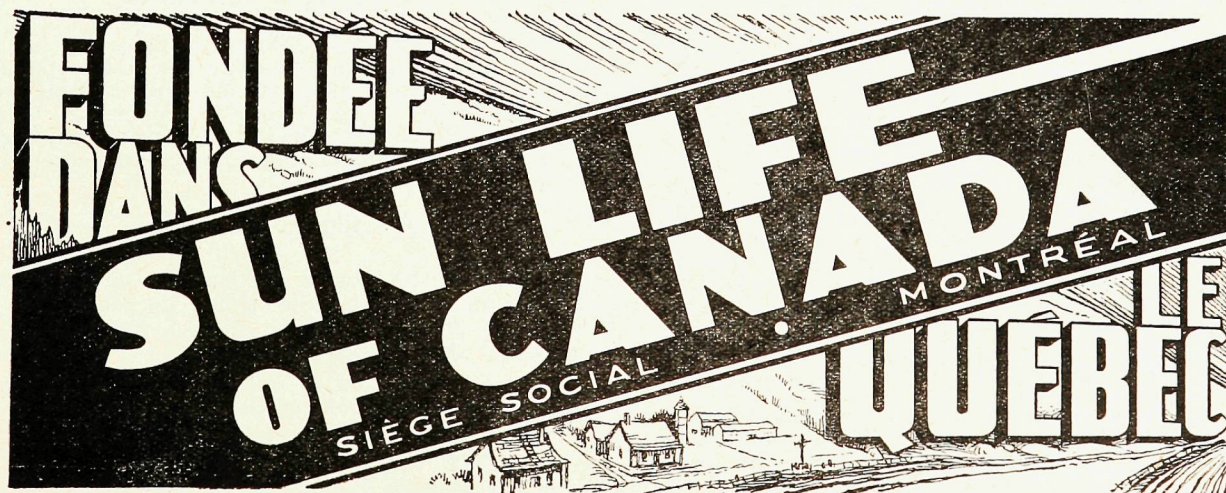
Vers la même époque, le R.P. Delos était reçu docteur par la Faculté de Droit de l'Université de Paris, où il étudia de 1908 à 1911. Sa thèse, qui parut à la librairie Pedone, était préfacée par M. Louis Le Fur. Celui-ci avait présidé le jury de soutenance. Ce volume, intitulé *La Société internationale et les principes du droit public*, avait été précédé par une série de cours aux Semaines sociales de France; à Lyon, en 1925: *Qu'est-ce que l'autorité?* au Hâvre, en 1926; *Le bien commun international, nécessité d'organes pour assurer sa gestion*; à Paris, en 1928: *La loi de charité dans les rapports internationaux*. En 1930, à Marseille, la Semaine sociale de France étudia le "Problème social aux colonies". Répondant à la question; l'expansion coloniale est-elle légitime? le R.P. Delos déclara: "La colonisation légitime est une oeuvre d'éducation économique, sociale et politique; elle est l'accomplissement d'une fonction de civilisation déferée par le droit natu-

rel aux Etats libres et responsables, mais réalisée, au sein de la communauté solidaire des Nations, qui exerce, par conséquent, un droit de regard, de contrôle et de coordination".

Cette fermeté de pensée qui fait du Père Delos, O.P. un des sociologues les plus autorisés de notre siècle, se remarque dans les nombreux articles qu'il a écrits, non seulement en des revues catholiques comme *La Vie intellectuelle* ou *La revue des Jeunes*, mais encore en des revues techniques: *La revue générale de Droit international public*, *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique*, dont M. Louis Le Fur est le directeur.

A la troisième Semaine catholique internationale de Genève, 1931, le Père Delos, O.P. traita des "Minorités nationales". Quels sont exactement leurs droits et devoirs? Quelles garanties protègent les libertés culturelles? Ne convient-il pas de reviser la notion courante de l'Etat? Comment aménager la protection internationale des minorités? A toutes ces questions, il répondit en philosophe et en sociologue chrétien. Certaines précisions nouvelles apportées par le Père Delos sont devenues classiques. Des expressions comme "génie national dynamique", "potentiel collectif" enfermés dans notre culture nationale, méritent d'être retenus. Pareilles formules et nombre d'autres, telles la distinction entre la puissance politique et l'expansion culturelle, illuminent le problème des minorités.

(SUITE À LA PAGE 23)



CHEZ LES ANCIENS

Chez les notaires

L'Association du Notariat canadien, district de Montréal, a tenu ces jours derniers, au Cercle Universitaire, sa réunion mensuelle, sous la présidence de Me Georges Beaugard, notaire.

M. le notaire Albert Pelletier, député-régistrateur de Montréal, a donné une intéressante causerie sur les **notaires canadiens et la littérature**.

M. Pelletier a énuméré les noms de tous les notaires qui ont publié des ouvrages littéraires et il a donné une juste appréciation sur les principaux d'entre eux.

Me Victor Morin remercia le conférencier en des termes fort choisis.

Les Anciens de l'Ecole de pharmacie

Le 24 février, à 9 heures, au Club Canadien, a eu lieu une soirée intime organisée par les Anciens de l'Ecole de Pharmacie. Au banquet donné le 11 novembre en l'honneur de M. A.-J. Laurence, directeur de l'Ecole et nouveau docteur en Pharmacie, beaucoup d'anciens s'étaient revus pour la première fois depuis leur sortie de l'Université; ils avaient manifesté alors le désir de se rencontrer plus souvent. C'était pour répondre à ce désir que fut arrangée cette petite fête intime; les dames étaient les invitées d'honneur.

Précédée d'une brève partie de cartes, la soirée fut suivie d'une danse, puis d'un goûter; pendant le goûter, de nombreux cadeaux, gracieusement fournis par des maisons pharmaceutiques et quelques amis de l'Association, furent tirés au sort et distribués aux heureux gagnants; puis la danse reprit et la fête s'acheva gaiement et vivement appréciée par tout le monde présent.

Les Anciens, accompagnés pour la plupart, avaient répondu en grand nombre (quatre-vingt environ) à l'appel du comité d'organisation et, devant ce succès, il a été suggéré de tenir de temps à autre quelques réunions de ce genre.

Le cancer

L'Organisation panaméricaine de la lutte contre le cancer tiendra un congrès en 1942 à Buenos-Ayres, Argentine. Le docteur Ernest Gendreau, membre du conseil d'administration de cette organisation, vient de se voir confier la direction de cette lutte au Canada.

Médecins demandés

Plusieurs paroisses de l'Ontario ou du Québec réclament des médecins sans compter divers hôpitaux de l'Ouest canadien ou des Etats-Unis.

Dans les cadres d'affichage de la Faculté de médecine, à l'Université de Montréal, on relève entre autres paroisses qui demandent un médecin résident: Ste-Julienne de Montcalm, d'une population de 130 habitants; St-Isidore de Prescott, en Ontario, qui compte 265 familles de cultivateurs pour le plus grand nombre; Chelmsford, en Ontario aussi, qui fait formuler sa demande par Mgr Côté.

A l'hôpital Notre-Dame

Le docteur Georges Hébert, médecin assistant-régulier, dans le service de médecine, de l'hôpital Notre-Dame, et secrétaire du conseil médical de cette institution, vient d'être nommé secrétaire français de l'Association médicale canadienne, division Québec.

Le centenaire de Joseph Bouchette

A Québec et à Montréal, l'on célébrera le centenaire de la mort de Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada pendant presque tout le cinquantenaire de ce régime.

Au milieu d'avril, la Société des arpenteurs de Québec organisera, à l'occasion de son congrès à Québec, des manifestations en l'honneur de ce pionnier de l'arpentage et de la cartographie. Il y aura banquet au Château Frontenac, auquel assisteront nombre d'arpenteurs et plusieurs invités d'honneur, entre autres M. le juge Edouard Fabre-Surveyer, qui a présenté un mémoire à la Société Royale du Canada sur Joseph Bouchette; M. Gérard Parizeau, qui prépare une étude sur l'époque de Bouchette; M. Benoît Brouillette, qui a fait il y a plus d'un an un relevé des cartes géographiques de Bouchette à Ottawa, et plusieurs autres.

A Montréal, M. Brouillette, secrétaire de la Société de géographie, a annoncé que la Société se propose de consacrer l'une de ses prochaines séances à la mémoire et aux travaux de Bouchette. A cette occasion, la séance aurait lieu dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et s'accompagnerait d'une exposition de cartes dans la salle de réception de l'Ecole.

Parmi les principales cartes de Bouchette, on peut signaler, d'après le relevé de M. Brouillette: la grande carte du Bas-Canada, qui date de 1815, en six feuilles renfermées dans un étui; une carte de la région des Trois-Rivières et de Québec; une seconde carte du Bas-Canada, de 1821; une carte des Cantons de l'Est, des cartes de détail, comme celle du chemin Craig, comme celle du port de Toronto, comme celle de Montréal et une autre de la région de Montréal (1831); une carte de la rive sud du Saint-Laurent, etc.

Joseph Bouchette, né en 1774, mourut en 1841. Errol Bouchette, avocat, publiciste et économiste, auteur de **l'Indépendance économique du Canada**, était son petit-fils.

A la Société d'étude et de conférences

M. Gérard Parizeau, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et trésorier de l'A. G. D. U. M., a prononcé une conférence devant les membres de la Société d'Etude et de Conférences, à l'Hôtel Windsor, le mardi 11 mars. Le conférencier a parlé de "Choses et gens du Bas Canada au début du XIXe siècle."

Psychologue de l'armée

Dans chaque district militaire, quelques psychologues ont été nommés pour faire subir des tests supplémentaires d'intelligence et d'aptitude aux soldats. Parmi ceux qui ont été assignés pour la province de Québec, on remarque M. Jean Martin, docteur en philosophie, professeur à l'Institut pédagogique Saint-Georges.

A l'hôpital Ste-Justine

On annonce les quatre nominations suivantes, faites récemment, à l'hôpital Ste-Justine de Montréal:

Docteur Gaston Lapierre, Fellow **Royal College of Physicians and Surgeons of Canada**.

Docteur Edmond Dubé, Fellow du **Royal College of Physicians and Surgeons of Canada**.

Docteur N.-R. Bouziane, Fellow du **Canadian Institute of Chemistry**.

Docteur Maurice Bonnier, Fellow de **l'American College of Chest Physicians**.

LES EAUX DE COLOGNE

créées par

Coty

POUR RAFRAICHIR L'EPIDERME

Une cuillerée à thé d'Eau de Cologne de COTY, étendue de deux cuillerées à thé d'eau froide et appliquée sur la figure donne une merveilleuse sensation de fraîcheur, tonifie et affermit l'épiderme. Pour les peaux sèches et délicates, diluer avec du lait au lieu d'eau.

EN AUTOMOBILE

Ayez toujours un flacon d'Eau de Cologne de COTY. Un léger attouchement autour des tempes et du cou fera disparaître la chaleur et la fatigue de la conduite en été, et neutralisa les effets dangereux des émanations de la gasoline. Il est prouvé que de fréquentes applications d'Eau de Cologne de COTY rendent la conduite plus sûre et plus agréable.

POUR ELIMINER LA FATIGUE

Une bonne friction à l'Eau de Cologne de COTY fait disparaître la fatigue et procure une stimulation efficace.

POUR LES PIEDS FATIGUES

En vous habillant, mettez un peu d'Eau de Cologne de COTY dans le creux de la main et frictionnez-vous la plante, le coup de pied et les orteils. Une délicieuse sensation de fraîcheur et de confort donnera des ailes à vos pieds endoloris et fatigués.

POUR VOUS, MESSIEURS

Après vous être rasés, vous découvrirez une merveilleuse sensation de bien-être et une rénovation de votre épiderme en employant l'Eau de Cologne de COTY.

DEUX NOUVELLES CREATIONS

Eau de Cologne parfumée à L'AIMANT, parfumée au CHYPRE.



En vente chez les meilleurs pharmaciens et dans les grands magasins

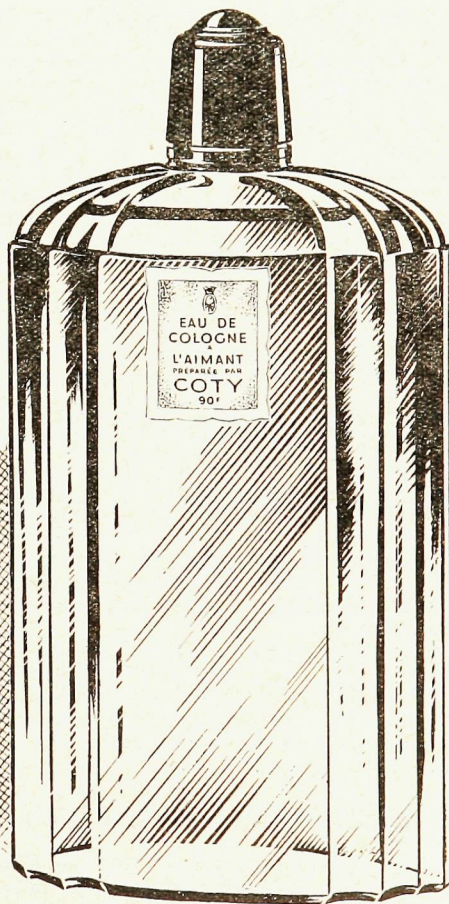
COTY

Parfums

de luxe

Rafraichissantes, l'Eau de COLOGNE Cordon Rouge et les Eaux de COLOGNE parfumées de COTY vous donneront une délicieuse sensation de fleurs fraîchement coupées, et tout le long de l'été compléteront votre joie de vivre. Dans leur parfum pétillent la santé, la jeunesse et l'alléance du plein air.

Après un voyage long et fastidieux, l'EAU de COLOGNE de COTY rafraichira vos nerfs et vous apportera la détente et le repos.



LA VIE UNIVERSITAIRE AU CANADA

S.E. Mgr Antoniutti à l'Université de Montréal

Le 27 février, M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, a donné, à l'Université de Montréal, sous les auspices de l'ACFAS, une conférence intitulée: "Un séminariste canadien à Paris (1874-1876), Paul-Napoléon Bruchési." Cette conférence était sous la présidence d'honneur de S. E. Mgr Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique. Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, a présenté le conférencier.

En cette circonstance, S. E. le Délégué apostolique a prononcé une émouvante allocution. Evoquant le rôle de Mgr Bruchési à l'Université de Montréal, Mgr Antoniutti a rappelé aux Canadiens français que c'est leur "droit d'avoir à Montréal une université qui ne soit seconde à aucune autre". La fin de l'allocution de Son Excellence constitue une consigne à conserver, un mot d'ordre à exécuter:

"Voici pourquoi, après la mort de Mgr Bruchési, dans un geste de grande admiration le Souverain Pontife Pie XII m'envoyait, par Son Eminence le cardinal Secrétaire d'Etat, une lettre en témoignage d'admiration et de gratitude pour le très digne Prélat. Le Pape invitait alors l'Eglise de Montréal à conserver dévotement la mémoire du disparu, comme celle d'un Père très aimant, au coeur vigilant, à l'esprit ouvert et large, à l'activité généreuse."

"Montréalais, permettez-moi de vous rappeler ce soir cette parole du Pape: gardez le souvenir de ce Père qui vous a tant aimés.

"Il vous a aimés jusqu'au sacrifice de lui-même. En 1919 il obtenait de Rome la Bulle pontificale qui donne à Montréal son université. A son retour de la Ville sainte, il eut seulement le temps de commencer l'oeuvre qu'il chérissait pour la formation et l'éducation de la jeunesse de son pays. La maladie, longue et cruelle, le surprit. Alors commença pour lui l'apostolat de la souffrance pour son diocèse, pour son université.

"Cette université a été enfantée dans la douleur; mais toutes les grandes entreprises doivent passer par l'épreuve; c'est le secret de leur réussite. Amour et sacrifice sont la semence de la gloire: l'amour de Mgr Bruchési pour vous jusqu'au sacrifice, attend de vous une adéquate correspondance.

"Il vous adresse encore son message, du silence de son sépulcre; il vous demande de vous occuper tous, avec un zèle empressé et un dévouement généreux, de cette chère université afin qu'elle puisse vivre, grandir et prospérer, en accord avec les exigences des temps, pour la gloire de l'Eglise et le bien de la patrie.

"Canadiens français, c'est votre droit d'avoir à Montréal une université qui ne soit seconde à aucune autre; c'est votre devoir d'agir pour vous assurer la primauté qui vous appartient dans le domaine de la culture et de la science.

"Votre intrépide esprit religieux, vos saintes traditions de famille, votre glorieux héritage spirituel et national, vos souffrances et vos luttes du passé, sont une garantie de succès.

"Assurer le triomphe de l'Université — de votre Université — ce sera une gloire pour vous, une joie pour l'Eglise, une bénédiction pour la patrie, un hommage bien mérité à tous ceux qui ont donné le meilleur de leurs énergies pour une éducation intégralement chrétienne de notre chère jeunesse."

L'importation des manuels français

Les universités de langue française vont se donner la main pour obtenir de France l'importation de plusieurs dizaines de manuels qui manquent désormais dans les facultés, écoles et instituts.

A Montréal, Mgr Maurault, recteur, a écrit à tous les doyens des facultés et directeurs d'écoles et d'insti-

tuts de lui fournir la liste des manuels français qui manquent, avec mention des auteurs et des éditeurs. Les réponses lui parviennent chaque jour.

Mgr Maurault a expliqué qu'il existe en France non occupée des succursales de la librairie **Hachette**, de la **Maison du livre français**, et d'autres éditeurs. L'enquête terminée dans les Facultés, Ecoles et Instituts, on croit pouvoir obtenir l'importation des manuels qui manquent au Canada, dans les maisons d'enseignement supérieur de langue française.

Le problème des manuels français se pose aussi avec acuité dans les maisons d'enseignement secondaire. Il faudrait que les collèges classiques qui sont affiliés aux universités françaises jouissent du même privilège d'importation.

Trois sessions de baccalauréat

Il y aura trois sessions du baccalauréat dit de printemps à l'Université de Montréal et dans les 32 collèges ou séminaires qui lui sont affiliés:

L'une pour l'examen de reprise le 3 mai au lieu du 17 mai;

la deuxième, pour les jeunes gens de 21 ans, en prévision de l'entraînement militaire obligatoire du 20 mai, et qui est fixée aux 12, 13 et 14 mai;

enfin, la troisième, la régulière, fixée aux 17, 18 et 19 juin.

L'Université de Montréal a fait faire enquête, ces jours derniers, sur le nombre des étudiants de 21 ans dans les trente-deux maisons d'enseignement secondaire qui lui sont affiliées. Le résultat a été le suivant: il y a une centaine de jeunes gens de 21 ans finissants, en philosophie-sciences, sans compter quatre-vingts autres jeunes gens qui doivent passer leur examen universitaire de chimie; il y a, en outre, une vingtaine de jeunes gens de 21 ans en lettres-grammaire.

L'Université prie ces divers jeunes gens de s'inscrire au plus tôt aux examens du baccalauréat du 3 mai ou des 12, 13 et 14 mai.

Nominations à la Faculté de droit

La Faculté de droit annonce les nominations suivantes, approuvées par Son Excellence Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, chancelier de l'Université de Montréal:

Me Bernard Bissonnette, avocat, c.r., devient professeur agrégé de droit constitutionnel, en remplacement de M. le juge Philémon Cousineau, qui discontinue son enseignement et entre dans le conseil de la Faculté (M. Cousineau reste doyen de la Faculté);

Me Eugène Poirier, notaire, est nommé professeur agrégé du cours public de législation financière (chaire Forget), succédant à M. René Faribault, décédé il y a quelque temps;

Me Marcel Faribault, notaire, déjà professeur agrégé de procédure notariale, devient professeur titulaire de cette même chaire;

Me Jacques Perrault, avocat, fils de Me Antonio Perrault, déjà professeur agrégé de droit commercial et maritime et professeur agrégé de législation, devient professeur titulaire de ces deux enseignements.

Il y a quelque temps aussi, la Faculté a nommé membres de son conseil et professeurs agrégés Me Hector Mackay, déjà chargé du cours de droit international, et Me Alexandre Gérin-Lajoie, déjà chargé du cours d'histoire du droit.

**Le R.P. Couturier, O.P.,
à l'Université de Montréal**

Deux conférences publiques par le R.P. Couturier, O.P., directeur de la revue "Art Sacré" et conférencier de l'Institut scientifique Franco-Canadien, ont eu lieu les 4 et 6 mars, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal: "Le divorce actuel entre les artistes et le public. — Notion d'un art indépendant".

Epreuves d'agrégation

Année Académique 1940-41

Le Conseil de la Faculté de Médecine, sur la recommandation de son Exécutif, a approuvé l'institution d'une épreuve d'agrégation aux chaires suivantes:

1.—	Chaire de Phtisiologie (Institut Bruchési)	1 agrégé
2.—	" d'Anatomie	1 "
3.—	" d'Anatomie pathologique	1 "
4.—	" de Médecine légale	1 "
5.—	" de Dermatosyphiligraphie	1 "
6.—	" d'Urologie	1 "

Peut être candidat au cours d'agrégation tout médecin ayant fait un stage d'au moins trois ans comme assistant à l'une des chaires d'enseignement de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal. Néanmoins le Comité peut diminuer la durée de ce stage à un ou deux ans, en tenant compte de certaines équivalences:

a) Un médecin n'ayant fait qu'une ou deux années d'assistance à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, et ayant suivi un cours de perfectionnement au Canada ou à l'étranger.

b) Un médecin ayant fait de l'enseignement dans une autre Faculté et pouvant fournir les titres équivalents à ceux que la Faculté exige de ses assistants, peut poser sa candidature à l'épreuve d'agrégation pourvu qu'il fasse accompagner sa demande écrite des lettres de créance des professeurs auprès desquels il a étudié.

c) Le candidat devra soumettre au Comité d'agrégation la liste de ses titres et de ses travaux scientifiques, ainsi que le sujet et le plan de sa thèse. La thèse peut porter sur une question générale, mais elle devra contenir une partie originale: méthode d'exploration, technique nouvelle, recherches effectuées par l'auteur; et ne devra pas être une revue générale, une simple accumulation de faits cliniques, ou une compilation bibliographique.

Tous ces documents doivent être adressés au Doyen et Directeur des études de la Faculté de Médecine, le Docteur Albert LeSage, 30 jours après que l'avis en a été donné publiquement, et publié dans les journaux de médecine, ou affiché dans les hôpitaux, soit le 1er mars 1941.

A compter de cette date, la thèse devra être complétée dans les six mois qui suivent la demande du candidat, et soumise au jury intéressé en 6 copies clavi-graphiées.

Retraite universitaire

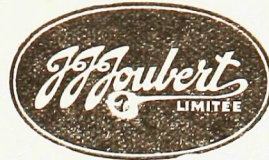
Le mercredi 26 mars, dans l'église Saint-Sauveur des Syriens (encoignure St-Denis et Vitre), commencera la retraite préparatoire à la communion pascale, retraite exclusivement destinée à messieurs les professeurs, les étudiants et les étudiantes de l'Université.

Cette retraite sera prêchée par M. l'abbé Napoléon Pépin, directeur spirituel au séminaire St-Charles-Borromée, Sherbrooke.

Les 26-29 mars, à 7 h. 30 du soir, il y aura cantique, instruction, salut et bénédiction du Très Saint Sacrement; le vendredi et le samedi, confessions, après le salut. Le dimanche de la Passion 30 mars, à 7 h. 45 du matin, aura lieu la messe de communion générale.

Haitien interne à Sainte-Justine

Le Dr Pierre Clermont, diplômé de la dernière promotion de la Faculté de médecine d'Haïti, qui a bénéficié d'une bourse d'études comme interne sénior à l'hôpital Ste-Justine, est arrivé, à Montréal.



•
 Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

•
 J.-Charles Anderson, L.I.C.
 Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
 Roméo Carle, L.S.C., C.A.
 A. Dagenais, L.S.C., C.A.
 Paul Huot, L.S.C., C.A.

•
 84, RUE NOTRE-DAME OUEST
 PLateau 9709

J.-O. GIROUX

Optométriste-Opticien diplômé
 Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de
 MM. A. Philie, I. Rodrigue, J.A. Allaire, O.O.D.
 Lunetterie et verres ophtalmiques

•
 Bureaux chez

Dupuis Frères
 LIMITEE

Chats embaumés avec appareil circulatoire artériel injecté de latex rouge pour travaux pratiques de dissection.

\$3.50 CHACUN

•
 Les fournitures biologiques

==== **ANDRÉ** =====

1832, RUE DE LA VISITATION - MONTRÉAL

A la mémoire de sir Frederick Banting

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal a organisé une séance publique à la mémoire de sir Frederick Banting, professeur de recherches médicales, chef de l'Institut Banting, à Toronto, et codécouvreur de l'insuline.

Cette séance a eu lieu le 21 mars dans le grand amphithéâtre de l'Université, en présence de nombreux invités d'honneur.

Ont pris la parole sur l'oeuvre de sir F. Banting: le docteur Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du Radium; M. Henri Laugier, professeur de physiologie, et le docteur Albert LeSage, doyen de la Faculté de médecine.

Mgr Maurault, recteur, a présidé la séance.

Le R.P. Delos, O.P., à l'Université

Sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien et de l'École des Sciences sociales, économiques et politiques, le Révérend Père J. Thomas Delos, de l'Ordre de Saint-Dominique, a prononcé une conférence, le mardi 18 mars, à l'Université de Montréal. Le Père Delos, O.P., a parlé de la crise de civilisation.

Régimes et hommes de France

M. Percy Philip, correspondant du *New York Times* à Ottawa, était le 15 mars, l'hôte du **Cercle Universitaire**; il avait intitulé sa causerie: **Régimes et hommes de France**. M. René Morin, président du Cercle, présidait le dîner et a présenté le conférencier, que M. Georges Pelletier a remercié. Plus de 175 personnes formaient un bel auditoire.

Le prof. Antoine Bernard, c.s.v. à l'Université de Bâton-Rouge

Le prof. Antoine Bernard, c.s.v. de la Faculté de lettres, donnera au cours du printemps une série de cours sur la littérature française à l'Université de la Louisiane. Il occupera la chaire de littérature illustrée par des professeurs français de renom, MM. Cruchet et Lauvrière. Durant son séjour, il fera deux grandes conférences publiques, l'une en français et l'autre en anglais sur la vie et la littérature françaises au Canada à l'**Athénée Louisianais**.

Le lieutenant Jean-Paul Desloges

Les étudiants de l'Université de Montréal ont reçu le 17 mars, dans la salle du C.O.T.C., le lieutenant de section Jean-Paul Desloges.

Depuis son retour d'outre-mer, où il a abattu deux avions nazis et où il fut grièvement blessé au cours d'un combat aérien, le lieutenant de section Desloges a été l'objet d'un insigne honneur. En effet, le 30 janvier dernier, les Américains, dans un geste mémorable, lui ont décerné le trophée emblématique de "l'Athlète le plus courageux de 1940".

En raison de ses valeureux états de service, là-bas, et de ses qualifications intellectuelles, ce distingué pilote, bachelier ès arts de l'Université d'Ottawa, a été délégué par le Corps d'Aviation Royal Canadien pour exposer à la jeunesse étudiante le rôle que jouent nos ailes dans le présent conflit.

Le conférencier du C.A.R.C. a agrémenté sa causerie de projections cinématographiques sonores reproduisant des incidents de guerre, tels le bombardement "total" de villes anglaises par la Luftwaffe de même que des scènes "frappées" dans les airs, en pleine bataille, entre escadrilles anglaises et nazies.

A l'Université du Connecticut

Le professeur Arsène Croteau, chef du département des langues étrangères à l'Université du Connecticut vient de révéler que les examinateurs ont inauguré un nouveau système d'examen pour les futurs professeurs de langue, diplômés par l'Université. L'innovation dans toutes les langues, excepté pour le latin, consiste en un test de conversation.

L'Université Columbia

Le Collège de Médecine de l'Université Columbia vient de célébrer le premier centenaire de sa fondation. La célébration a comporté deux journées d'études et un grand banquet à l'hôtel Roosevelt.

Plus d'un million de patients ont été traités à la clinique universitaire, établie il y a cinquante-huit ans. Cette année, ce collège de médecine compte 499 étudiants. La Faculté a 51 professeurs titulaires et 463 médecins praticiens. La promotion de 1941 à la Faculté de médecine de l'Université de Columbia sera de 123 jeunes médecins dont la plupart feront leur internat dans les hôpitaux de New-York.

A l'Université de Buffalo

L'Université de Buffalo vient de confier une chaire de littérature à André Maurois, romancier et historien français, actuellement aux Etats-Unis. M. Maurois donnera ses cours durant avril et mai.

La Carnegie Corporation de New-York qui a fait récemment un don de \$23,000 à l'Université de Buffalo a permis à celle-ci d'accroître considérablement sa collection de clichés d'art: peinture, sculpture, architecture. Dorénavant toutes les leçons d'art seront illustrées. On projettera sur l'écran les reproductions des oeuvres anciennes et modernes.

La culture générale

A partir de l'an prochain, tous les diplômés des **high schools** qui entreront à l'Université Harvard seront obligés de s'inscrire dans un des trois cours suivants: sciences naturelles, sciences sociales, philosophie. Le but de ce règlement, a déclaré le doyen Leighton, est de réquerir plus de culture générale. Il affectera ceux qui choisissent trop exclusivement les sciences: ils devront suivre un cours en sciences sociales ou en philosophie. Quant à ceux qui optent pour les lettres ou la philosophie, ils devront, en revanche, suivre un cours qui les initiera aux méthodes scientifiques.

Les questions actuelles

La Post-Graduates Faculty de l'Université Smith, de Northampton, Mass., vient de mettre au programme de sa session publique de juin une question de grande actualité: **Les Amériques en 1941**. La guerre fait songer aux problèmes que posera l'après-guerre et l'Université Smith qui a déjà étudié les relations entre les pays latins de l'Amérique du Sud et les Etats-Unis reprendra le problème pour l'étudier de façon plus exhaustive.

Congrès d'étudiants en médecine

Professeurs et étudiants de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ont pris part les 14, 15 et 16 mars au quatrième congrès national de l'Association canadienne des étudiants en médecine et internes, à l'Université McGill, sous la présidence du docteur J. C. Simpson, doyen de la Faculté de médecine de cette université.

Les docteurs Albéric Marin, Pierre Masson et autres y ont traité de sujets médicaux d'actualité.

Reprise des travaux aux immeubles universitaires

Le secrétaire de la province, l'hon. Hector Perrier, l'un des hôtes d'honneur au dîner annuel de la Corporation des Techniciens de la province de Québec, le 8 mars, au club Canadien, a annoncé que les travaux de parachèvement des nouveaux immeubles de l'Université de Montréal, sur le mont Royal, reprendront dès l'été prochain.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le 20e anniversaire de la Faculté des Sciences

L'Association des anciens élèves de la Faculté des Sciences a pris l'initiative de célébrer le vingtième anniversaire de la fondation de cette faculté. La fête a eu lieu le 20 février.

L'après-midi, Mgr Maurault, recteur de l'Université, a reçu dans la salle du conseil les professeurs de l'enseignement secondaire, avec qui la Faculté s'est toujours fait un devoir de collaborer.

Un peu plus tard, dans le grand amphithéâtre, le docteur Georges-H. Baril, secrétaire de la Faculté, a fait l'historique de la Faculté, en s'attachant d'abord à décrire la vie intérieure et la vie extérieure de la Faculté, puis à feuilleter les procès verbaux, enfin à traiter de l'avenir des carrières scientifiques.

Le soir, un dîner au Cercle Universitaire a réuni invités et personnel de la Faculté autour du recteur, Mgr Maurault. L'on remarquait à la table d'honneur M. Philippe Montpetit, président de l'Association des Anciens de la faculté des sciences, et Mme Montpetit; Mme Arthur Léveillé, M. A.-Stewart McNichols, membre de la Société d'administration de l'Université de Montréal, et Mme McNichols; M. Alexis Antossey, consul de France à Montréal; le Dr E.-G. Asselin, le R. P. Ceslas Forest, O.P., doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, M. Olivier Letebvre, membre de la Société d'administration de l'Université de Montréal, M. Adrien Pouliot, doyen de la Faculté des sciences de l'Université Laval, le Dr Georges-H. Baril, secrétaire de la Faculté des sciences, le Dr Léo Pariseau, le Dr Eudore Dubeau, doyen de la Faculté de chirurgie dentaire, M. Louis Casaubon, trésorier de l'Université, le Dr Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du radium; M. Alfred Laurence, doyen de l'École de pharmacie, M. Paul Dozois, président de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal, le Dr Georges Préfontaine, membre du conseil de la faculté des sciences, et M. Roger Charbonneau.

Mgr Maurault, qui présidait, a dit toute l'importance que les autorités de l'Université attachent à la Faculté des Sciences. Il a rendu hommage à ses professeurs, et particulièrement à son doyen, M. Léveillé.

M. Philippe Montpetit, président de l'Association des Anciens, a signalé que la Faculté avait éveillé de nombreuses vocations scientifiques et formé des savants qui ont fait l'honneur de leur pays. Nous sommes fiers, a-t-il dit, de la formation scientifique que nous avons reçue à la Faculté, et nous en remercions particulièrement ses professeurs. Il rendit hommage au premier doyen, le R. P. Morin, C.S.V., maintenant disparu, et à son successeur, M. Léveillé. Il a aussi remercié le vice-consul de France et l'Université Laval de s'être associés à cette fête.

Au cours de sa conférence, le Dr Baril a rendu hommage à ceux qui ont travaillé au prestige de la faculté en vouant leur labeur à une tâche précise:

Tels le Père L.-J. Morin, C.S.V., premier doyen, qui, par la création des laboratoires de Joliette, a contribué par l'exemple, à donner un nouvel essor à l'enseignement secondaire des sciences dans le district de Montréal; le docteur Ernest Gendreau, dont le nom est synonyme d'Institut du Radium, et qui, par sa fréquentation des congrès scientifiques, internationaux, a fait rejaillir sur l'Université l'éclat de sa personnalité; le frère Marie-Victorin, qui a consacré toute sa vie à faire connaître la flore laurentienne et qui, avec l'aide de son personnel, a créé l'Institut Botanique, mis à pied d'oeuvre le Jardin Botanique et contribué lui aussi, à porter au loin le nom de l'Université de Montréal; M. L.-J. Dalbis, qui appartient à la fois à la Faculté de Médecine et à la Faculté des Sciences, excellent professeur, qui a organisé le premier enseignement de la biologie et a été l'instigateur, le premier animateur et le premier président de l'Institut Scientifique Franco-Canadien; le docteur Georges Préfontaine, qui est en

train de réorganiser l'enseignement de la biologie et d'attacher son nom à l'étude de l'Ichtyologie en général et à celle de la question plus spéciale de la vie du saumon dans les eaux canadiennes; M. Hervé Nadeau, que la Gaspésie a attiré depuis plus de vingt ans, et qui est en train de mettre au premier plan de l'actualité la valeur médicinale des huiles de foie de morue de cette péninsule; Jacques Rousseau, que l'on peut identifier avec l'ACFAS; Gustave Prévost, qui est déjà une autorité en pisciculture; Gaston Gosselin, de l'Institut de Chimie, à la fois professeur à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Médecine, où il a fondé et où il dirige avec enthousiasme un laboratoire de nutrition; Roger Barré et la chimiothérapie, particulièrement celle des sulfamidés; Gustave Chagnon et l'abbé Ovila Fournier, qui ont fondé le laboratoire d'entomologie et font un succès de l'enseignement de cette matière à ceux que captive le monde des insectes; Léon Lortie, passionné pour les questions d'histoire des sciences au Canada.

Après avoir signalé le travail non moins méritoire de ceux qui ont assuré la vie intérieure de la Faculté des sciences, le Dr Baril a montré les progrès de la Faculté qui, en vingt ans, a décerné 1554 diplômes, a parlé des carrières scientifiques qu'il a classées comme suit: le professorat, les laboratoires de recherches de l'Etat; les laboratoires de l'industrie. C'est à ces diverses fonctions que prépare la Faculté des Sciences.

L'École de tourisme

Les cours de tourisme de l'Université de Montréal sont commencés depuis le lundi, 24 février. Ils se termineront vers le début de mai.

L'École de tourisme a été spécialement fondée pour former des guides de touristes, tant pour Montréal que pour la province.

Les cours de cette école s'imposent aussi à l'attention des instituteurs et des institutrices, qui veulent rendre leurs leçons d'histoire, de géographie, etc. plus concrètes, et, par conséquent, plus intéressantes.

Sont invités également à suivre ces cours ceux qui, dans l'un des services de la ville ou de la province, sont obligés de posséder des connaissances variées sur l'histoire, la géographie, l'économie, l'architecture, etc.

Nouveau professeur

Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, le Dr Albert LeSage, doyen de la Faculté de médecine, et le Dr G.-H. Baril, secrétaire de la Faculté des sciences, ont annoncé, récemment, la nomination du Dr Henri Laugier, directeur du Centre de la recherche scientifique en France, membre du comité d'honneur parisien de l'Institut franco-canadien.

Le Dr Langier sera professeur titulaire de physiologie dans les deux facultés nommées plus haut; il sera le directeur de tout l'enseignement de la physiologie à l'Université. On se souvient que le professeur Laugier est venu donner, en décembre dernier, trois conférences publiques sous les auspices de l'Institut scientifique.

La mort d'un grand chimiste

Auguste Behal, ancien président de l'Institut de France, de l'Académie des sciences et la médecine, est décédé à 88 ans.

Le professeur Behal enseigna à la Faculté de pharmacie de Paris de 1898 à 1936. On lui doit la production du camphre synthétique. Son traité de chimie organique est devenu la base de l'enseignement de la chimie.

Il succéda à Paul Painlevé à la présidence du conseil d'administration de la Maison de la chimie.

(SUITE À LA PAGE 23)

D'UNE REVUE À L'AUTRE

LE QUARTIER LATIN

Le numéro du 21 février était consacré à l'Ecole Polytechnique. Abondamment illustré, ce documentaire contribuera à faire rayonner le prestige de notre école d'ingénieurs. Il aidera peut-être quelques jeunes gens à s'orienter. Il semble bien que les conditions d'après-guerre exigeront plus de techniciens que jamais. Dès l'an prochain, le programme de Polytechnique comportera en cinquième, une année de spécialisation, une année de préparation plus intensive dans les sujets d'option. Ainsi se concilieront les nécessités de la culture générale et de la culture spécialisée. Dorénavant, les quatre premières années à Polytechnique seront communes à tous les étudiants, sauf une très légère différenciation en quatrième année, mais la cinquième année sera réservée à l'étude plus approfondie de groupes de sujets d'option laissés au choix des élèves. Pour opérer pareille modification, il a fallu compresser les heures consacrées à la revue des mathématiques au premier terme de la première année. Il en découle donc un relèvement du niveau d'admission. Ne pourront être admis, sans examen, en première année que les bacheliers ès-arts dont le dossier atteste des aptitudes particulières pour les mathématiques et les sciences et les diplômés de douzième année des Ecoles de la Commission Scolaire, classés parmi les premiers et doués d'aptitudes bien nettes. Si l'élimination de la première année s'avérait trop forte, la solution résiderait dans l'examen d'admission pour tous les candidats à Polytechnique.



AVIATION. ECOLE DE L'HOMME

M. Gaston Lavoisier, organisateur des Scouts de l'Air en France, maintenant directeur de l'Ecole d'Avionnerie de Cartierville, vient de publier dans **Relations** un article dont l'accent évoque les belles pages d'Antoine de Saint-Exupéry dans **Terre des hommes**.

L'auteur rappelle que, de tout temps, l'aviation a sollicité les jeunesses vigoureuses et offert un champ magnifique à leur courage, à leur goût du risque et de l'aventure. Les jeunes rêvent de devenir des hommes sains et énergiques, disciplinés et généreux; ils s'habituent à la vie en plein air, aux aventures lointaines et passionnantes, aux disciplines d'équipe, aux entreprises rudes, aux tâches périlleuses, au service généreux allant jusqu'au don total. Or, l'aviation, c'est tout cela. C'est une école de chefs.

"Et quand, leur coeur formé aux plus rudes disciplines, les jeunes auront appris à dompter leur égoïsme et la peur, peut-être seront-ils prêts, avec des corps vigoureux et des esprits sans fraude, à entreprendre les tâches immenses qui s'imposeront aux hommes, aux courageux, capables de vouloir reconstruire un monde habitable et joyeux avec les débris de celui que nous avons connu.

"L'habitude des hauteurs, d'où la terre apparaît comme un paisible jardin, leur donnera l'optimisme et l'amour sincère de leurs frères dont les petites aigreurs ou les haines vaniteuses n'arrivent pas à troubler les pacifiantes altitudes. Formés aux plus rudes écoles et joyeusement entraînés au don total d'eux-mêmes, ils n'auront plus ces repliements qui déroutent les plus sincères avances, et seront tout prêts à comprendre les autres hommes formés dans les mêmes exigences et parlant le même langage du sacrifice.

"Comme celle de toutes les autres jeunesses, ta tâche sera immense, jeune canadien, et ton ambition de servir ton pays sera peut-être débordée par les luttes

qu'il te demandera ou les conquêtes qu'il te proposera. Mais pour te donner confiance, je puis t'affirmer que de l'autre côté de la mer veillent et se préparent en silence d'autres jeunes, dont la ressemblance avec toi me donne tant de courage pour servir sur cette terre fraternelle".



D'UNE CULTURE CANADIENNE-FRANÇAISE

L'**Action nationale** a commencé à publier les réponses reçues à son enquête sur la culture canadienne-française. A jour, ces réponses indiquent une multiplicité de points de vue. Elles indiquent aussi que, une fois exclue toute idée préconçue sur l'existence ou sur la non-existence de cette culture, le concept même de culture est fort complexe. Pour Victor Barbeau, notre cas ressemble à celui de la Suisse où il y a des foyers de culture — la cité — mais pas de culture suisse. Il y existe tout simplement une manière de vivre dans la civilisation française. L'opinion de Ringuet rejoint celle de Victor Barbeau. Il y a, dit l'auteur de **30 arpents**, des gens cultivés et d'autres qui ne le sont point. Quant à notre culture, elle est tellement embryonnaire que c'est se moquer que de chercher à l'orienter.

La réponse du poète Alfred Desrochers aborde le problème sous un autre angle. Il reste entendu qu'il faut se cultiver mais n'y a-t-il pas une façon de se cultiver qui aboutit au dessèchement? En somme, trois réponses très brèves qui ne s'attardent pas à des considérations abstraites mais qui ont le mérite de signaler plutôt des carences et d'indiquer un devoir immédiat.

La livraison de février de l'**Action nationale** publie trois autres réponses à ladite enquête; celles de Marius Barbeau, d'Albert Pelletier, de Clément Marchand. Trois réponses plus élaborées que les premières mais guère plus optimistes. M. Barbeau indique notre recul dans notre mode de vivre typiquement canadien-français. Albert Pelletier opine que l'embryon de culture qui nous fut laissée achève de disparaître. Quant à Clément Marchand, il ne voit, chez nous, aucune culture particulariste. On peut qualifier ces expressions d'opinion de pessimistes. Pourquoi ne les dirait-on pas réalistes? La vérité est dure et rude, mais il importe de constater qu'en-dehors des milieux patriotards où l'on se gargarise de termes incompris, l'on est en train de prendre la vraie mesure de notre culture. En fait, il ne semble pas que pour nous en faire une culture l'on ait employé chez nous les moyens qu'utilisent les peuples qui veulent sérieusement vivre, et non pas végéter.



NOS ENFANTS

Tel est le titre du supplément à **La Famille** que dirigent les Pères Franciscains. Ce supplément mensuel qui s'occupe des problèmes d'hygiène physique et mentale est sous la direction du Dr A. Guilbault, pédiatre. Il fait plaisir de voir comment médecins et psychologues qui collaborent à cette publication savent mettre à la portée de tous les connaissances les plus utiles. Plusieurs universitaires et diplômés de l'Université se dévouent à la vie de l'Ecole des Parents et à **Nos enfants** qui en est comme l'organe et le prolongement. A l'une comme l'autre oeuvre, nos vœux de succès.

CE QUE LES ANCIENS ECRIVENT

Travaux publiés par les professeurs de la faculté des sciences.

CHAGNON (Gustave)

Le Dytique. Tract No. 54. Bibliothèque des Jeunes Naturalistes. 1939.

Contribution à l'étude des Coléoptères de la Province de Québec. *Le Naturaliste Canadien*. Vol. LXVI, Nos. 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10. 1939.

Additions à la faune coléoptérologique du Polypore du Bouleau. *Le Naturaliste canadien*. Vol. LXVI, no. 7. 1939.

Contribution à l'étude des Coléoptères de la Province de Québec. *Fascicule VI*, pp. 321-385. 1940.

A preliminary list of the insects collected in the Laurentide Provincial Park, Montmorency County, Qué. Ontario Dept. of Agriculture. *70th Annual Report of the Entomological Society of Ontario*. Toronto, pp. 83-7. (en collaboration avec l'abbé Ovila Fournier. 1940.

DUGAL (Louis-Paul)

The Usse of calcareous shell to Buffer the product of Anaerobic Glycolysis in *Venus mercenaria*. *J. Cell. and Comp. Physiology*, Vol. 13, No. 2, April 20, 1939. Contribution No. 5 de l'Institut de Zoologie de l'Université de Montréal.

Application de l'électrodialyse au micro-dosage du calcium. *Annales de l'ACFAS*. Vol. V, 1939.

Le rôle de la coquille dans le Métabolisme anaéro-bique de *Venus mercenaria*. *Annales de l'ACFAS*. Vol. V, 1939.

Recherches sur le saumon dans l'est du Canada. Le déterminisme Physico-chimique du saumon. En collaboration avec Jules Labarre, l'abbé Ovila Fournier et Louie-Philippe Bouthillier. *Annales de l'ACFAS*. Vol. V, 1939.

La glucose comme agent de résistance à l'asphyxie chez *Ostrea virginia*. *Annales de l'ACFAS*. Vol. 6, 1940.

Relations existant entre la distribution des mollusques et les conditions physico-chimiques de certains lacs des Laurentides. *Annales de l'ACFAS*. Vol. 6, 1940.

FOURNIER (Abbé Ovila)

Lépidoptères récoltés à Gaspé. *Le Naturaliste Canadien*. Vol. LXVI, Nos. 6 e 7, pp.t 191-194. 1939.

La mouche noire, terreur des Laurentides. Bibliothèque des jeunes naturalistes. *Tract No. 56*. 1939.

Recherches sur le Saumon dans l'est du Canada. Le déterminisme physico-chimique du saumon. En collaboration avec Jules Labarre, Louis-Paul Dugal et Louis-Philippe Bouthillier. *Annales de l'ACFAS*. Vol. V. 1939.

Contribution à l'étude des Trichaptères du Parc des Laurentides (Montmorency) Qué., *Annales de l'ACFAS*. Vol. VI: 115. 1940.

A preliminary list of the Insects collected in the Laurentide Provincial Park (Montmorency) Qué. Ontario Dept. of Agriculture. *70th Annual Report of the Entomological Society of Ontario*. Toronto, pp. 83-7. En collaboration avec Gustave Chagnon. 1940.

Mouche noire, brûlot, cousin ou maringouin? *Le Devoir*. boîte aux questions. 26 octobre 1940.

GARDNER (Gérard)

Le sol, le sous-sol et la forêt à Terre-Neuve. *L'Actualité économique*, mai 1939. No. 2, pp. 122-146.

OUELLET (Frère Jos.)

Un nouveau diptère du genre *Enicita* (Sepsides). 1940.

MARS, 1941

Cf. *Le Naturaliste Canadien*. Vol. 67, Nos 8 et 9. Août-septembre. 1940.

PREFONTAINE (Docteur Georges)

Studies on the Atlantic Salmon. II. Report on the 1937 Miramichi (New-Brunswick) Drift-Net Fishery. (En collaboration avec le docteur David L. Belding) 63 pages, 4 figs, 31 tables. 1939.

La recherche et la collaboration des animaux. Vacances 1939 (Publication de l'Action Nationale). 11 mars 1939.

Qui gagne
\$1,000 et dépense
\$1,100 **diminue**
l'avoir social.
Qui gagne \$1,000
et dépense \$1,000 le
laisse **entamé**.
Seul qui gagne
\$1,000 et dépense
\$600 **l'augmente**.
C'est le cas de
nos 100,000
sociétaires: à date,
ils ont économisé
\$14,000,000.
Joignez-y vos
épargnes. Vous
toucherez une
rente viagère.
Dans **trois** mois si
vous le voulez. Vous
adresser à CAISSE
NATIONALE
D'ECONOMIE, 41
ouest, rue Saint-
Jacques, Montréal.

Le saumon de l'Atlantique. **Tract No. 64**, Bibliothèque des Jeunes Naturalistes. 1939.

Notes sur la Station biologique du Parc des Laurentides. **Le Devoir**, 12 août 1939.

Recherches sur le saumon dans l'est du Canada. Résultats de l'étiquetage de 1938. (En collaboration avec le docteur David L. Belding). **Annales de l'ACFAS**, Vol. 7, 1939.

Sur les mouvements et les relations de certaines populations de saumon (*Salmo-salar*) dans le golfe Saint-Laurent. (En collaboration avec le docteur David L. Belding.) **Annales de l'ACFAS**, Vol. 6, 1940.

PREVOST (Gustave)

Raining Fish. New York, Ranger School Syracuse University. **Almni Year Book**. 1939.

La survie de la truite mouchetée en dehors de l'eau. **Annales de l'ACFAS**, Vol. 6, 1940.

VLADYKOV (Vadim D.)

Recherches sur le Marsouin blanc ou Béluga (*Delphinapterus leucas*) dans le Saint-Laurent. **Annales de l'ACFAS**, 5: 101, 1939.

"Homing instinct" de la Truite mouchetée (*Salvelinus fontinalis*). **Annales de l'ACFAS**, 6: 120, 1940.

Remarques préliminaires sur la nourriture de la Truite (*Salvelinus fontinalis*) du Parc des Laurentides. **Ibidem**: 120, 1940.

Nourriture du Marsouin blanc sur le banc du Manicouagan. **Ibidem**: 120-121, 1940.

Remarques sur les Cétacés du Saint-Laurent. **Ibidem**: 121, 1940.

Etude sur les mammifères aquatiques. I. La peau du marsouin blanc ou beluga (*Delphinapterus leucas*). **Naturaliste Canadien**. Vol. LXVII: 253-287, 1920. (en collaboration avec le docteur W. Bonin).

The determination of the number of eggs in ovaries of Brook Trout (*Salvelinus fontinalis*). **Copeia**, no. 4: 218-220, 1940. (en collaboration avec Vianney Legendre).

Agronomie

PANISSET (Maurice): "Notions sur le système réticulo-endothélial". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 1.

LETOURNEAU (Firmin): "Le domaine agricole du Québec". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 11.

PERE HONORE: "Les Phytohormones". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 16.

MASSON (Georges): "Essai expérimental sur l'influence de la vitamine E en aviculture". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 19.

PANISSET (Maurice): "Quelques particularités de l'enseignement vétérinaire en France". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 21.

FRANCOEUR (Léopold): "Le Cheval Canadien". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 24.

MAGNAN (J.C.): "Les agronomes et l'aide militaire à la culture". **La Revue d'Oka**, Volume XV, no. 1, janvier-février 1941, p. 29.

Assurances

DANSEREAU (Dollard): "De la responsabilité de l'agent d'assurance sur la vie". **Assurances**, 8e année, janvier 1941, no. 4, p. 153.

CARIGNAN (Paul): "L'assurance-vie et les associés". **Assurances**, 8e année, janvier 1941, no. 4, p. 163.

FILION (Paul): "Les dangers généraux d'incendie". **Assurances**, 8e année, janvier 1941, no. 4, p. 169.

PARADIS (Paul): "La situation économique au Canada". **Assurances**, 8e année, janvier 1941, no. 4, p. 204.

Education

GUENETTE (René): "Beau geste". **L'Ecole canadienne**, XVIIe année, no. 6, février 1941, p. 242.

Diététique

GOSSELIN (Michelle-S.): "Alimentation rationnelle". **Le Canada Français**, Vol. XXVIII, no. 6, février 1941, p. 607.

Histoire

DAVELUY (Marie-Claire): "Jeanne Mance". **La Garde-Malade Canadienne-Française**, Volume XIV, no. 2, février 1941.

Médecine

DESROCHERS (J.E.): "Le Dr Dubé et sa lettre". **L'Action Médicale**, Vol. XVI, no. 2, février 1941, p. 21.

CODERRE (Emile): "Le médecin et la pharmacie magistrale". **L'Action Médicale**, Vol. XVI, no. 2, février 1941, p. 23.

HEBERT (Dr Amherst): "Pâtes et Poudres à dents". **L'Action Médicale**, Vol. XVI, no. 2, février 1941, p. 28.

Médecine et chirurgie

LAPOINTE (J.H.): "Physio-pathologie du syndrome "Diarrhée". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 113.

ARCHAMBAULT (Jules): "Considérations pratiques sur la valeur des examens du sang et du liquide céphalo-rachidien au cours de la syphilis". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 118.

LANGLOIS (Marcel): THIBAudeau (Roland): "Orientations thérapeutiques actuelles dans les troubles digestifs graves du nourrisson". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 123.

AMYOT (Roma): "Polynécrite et vitamine B". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 129.

GROLEAU (Lionel): "Les ulcères de jambe". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 142.

GENDREAU (J.E.) PINSONNEAULT (G.): "La méthode de Chaoul en roentgentherapie". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 153.

FONTAINE (Rosario): "La mort par inhibition". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 156.

BELLEROSE (A.): "Importance de l'exploration dentale en pathologie digestive". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 161.

GRATTON (Armand): "Traitement du diabète". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 164.

DESJARDINS (Edouard): "La médecine et la guerre". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 168.

BERTRAND (Albert): "Evolution de la transfusion sanguine". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 168.

BAUDOIN (J.A.): "La pasteurisation du lait". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 170.

LAMBERT (Edouard): "L'entorse". **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 175.

DesROSIERS (L.J.P.): "L'Union Médicale" en 1872. **L'Union Médicale du Canada**, tome 70, no. 2, février 1941, p. 177.

Pharmacie

HALPIN (Léopold): "Abus de service". **Le Pharmacien**, vol. XI, no. 2, février 1941, p. 3.

Technique

LANGEVIN (Joseph): "Le concept de la nomenclature en chimie inorganique". **Technique**, Vol. XVI, no. 1, janvier 1941, p. 17.

GAGNON (Maurice): "Peinture moderne: le surréalisme". **Technique**, Vol. XVI, no. 1, janvier 1941, p. 40.

DEROME (Jules): "Une place pour chacun, chacun à sa place". **Technique**, Vol. XVI, no. 1, janvier 1941, p. 50.

Volumes reçus récemment à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, 42 vol.; Deux hommes parlent du travail, Hyacinthe Dubreuil et E. Rimailho; L'éducation selon l'esprit, Madeleine Daniélou; Les exportations françaises et les disparités monétaires, L.-B. de Carbon; Economie paysane, Roland Maspétioi; La Basse-Normandie, Jean Canu; Les variations du taux de l'intérêt à long terme en France depuis 1928, Aldo Broaggiotti; La taxation des revenus en Grande-Bretagne. Comparaison avec le système français, Hubert Rohte; La civilisation, Félix Sartiaux; Incertitudes. Essai de diagnostic du mal dont souffre notre temps, J. Huizinga.

On remarque aussi: McMichael's Appraising Manual, S. L. McMichael; Money, Credit and Banking, R. B. Westerfield; Property Taxes, Tax Policy League; A History of Western Civilization, A. P. Watts; Farm Woodlots in Eastern Canada, E. S. Richards; Developments and Issues in the Theory of Rent, C. R. Bye; The Geographic Basis of American Economic Life, H. H. McCarthy; The analysis and Control of Distribution Costs, J. B. Heckert; Production and Direction of Radio Programs, J. S. Carlile; Cooperative Consumer Credit. With Special Reference to Credit Unions, M. R. Neifeld.

Voici quelques-uns des 600 périodiques que la bibliothèque reçoit chaque mois et dont on catalogue les articles avec soin: American Exporter, New-York; La Revue des Producteurs de Fourrure, St-Hyacinthe; Bulletin des Renseignements Commerciaux, Ottawa; Le Prix Courant, Montréal; L'Actualité Economique, Montréal; Banking, New-York; The Monetary Times, Toronto; The Magazine of Wall Street, New-York; Canadian Chemistry and Process Industries, Toronto; Canadian Chartered Accountant, Toronto; L'Action Universitaire, Montréal.

On trouve en outre à la bibliothèque un grand nombre d'annuaires, d'encyclopédies et de guides commerciaux.

La bibliothèque est située au numéro 530 est, rue Lagauchetière, entre les rues Saint-Hubert et Berri. Le public y est admis tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Le samedi: fermeture à 5 heures. Seules les personnes qui résident dans la région de Montréal peuvent emporter des volumes à domicile, après avoir versé le dépôt requis. L'entrée de la bibliothèque est libre.

Spécialités: Téléphone: HA. 5544
Examen de la vue
Verres Correcteurs
A. PHANEUF — A. MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS
1767, RUE SAINT-DENIS MONTREAL
(Tout près de la rue Ontario)

La Saubegarde
ASSURANCE-VIE SOUS TOUTES
SES FORMES

On disait en France

par H. Paul Péladeau, préface par M. Edouard Montpetit, 1 vol. 225 pages, Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal.

Qui n'aimerait savoir ce que pensaient de la guerre François Mauriac, Georges Duhamel, Charles Maurras, Bernard Fay? Et qui n'aimerait savoir ce que faisaient pendant la bataille Henry Bordeaux, André Bellessort, Abel Bonnard, Thierry-Maulnier, Jacques de Lacretelle, Pierre Gaxotte?

ON DISAIT EN FRANCE répond à ces questions, en apportant les impressions d'un Canadien-français qui a connu la France par des conversations avec les écrivains, les diplomates, les journalistes. Ce récit captivant, où chaque page trahit l'émotion la plus sincère, révèle une foule d'opinions qui, pendant la guerre, jouissaient, en France, d'une certaine popularité, opinions susceptibles d'éclairer quelques aspects du grand drame européen.

Dans cet ouvrage, l'auteur, avec une scrupuleuse honnêteté, s'attache à décrire les réactions de la foule, la nervosité des habitants par des anecdotes parfois amusantes, mais le plus souvent émouvantes. On découvrira enfin à la lecture de ce livre ce qui n'a pas encore été analysé: la pensée intime des hommes chargés de former et d'orienter l'opinion publique française: écrivains, journalistes et fonctionnaires du Ministère de l'Information de la République Française.

Le Bois

Description des caractéristiques technologiques et nomenclature, brochure de 50 pages, grand format, Edition de l'Office de Linguistique de la Société des Ecrivains canadiens, Montréal, 1941.

Le président de la Société des Ecrivains canadiens présente ce vocabulaire dans les termes suivants:

"Ces vocabulaires ne sont pas une simple nomenclature, un lexique. Ils sont une oeuvre scientifique. Etablis par des comités techniques (aéronautique, bois, mécanique, pétrole, charbon, etc) ils ont un double objet: la propriété et l'uniformité des termes. Dans le domaine de la science, comme dans celui de l'industrie, il arrive souvent que les désignations se multiplient et en se multipliant, conduisent à l'imprécision et à l'erreur. En réaction contre cette fâcheuse tendance et en vue d'assurer une concordance aussi complète que

CHARTRE, SAMSON & CIE
Comptables Agréés — Chartered Accountants
Successeurs de
LaRue & Trudel et de Samson, Knight & Cie
Montréal Québec Rouyn
Ch. 525, 132, rue St-Jacques Ouest, HArbour 4295

Tél. DUPont 5737-5738

Etablie en 1915

PAUL CORBEIL
AMEUBLEMENT GENERAL
Un seul magasin
434 EST, BOULEVARD CREMAZIE

L'ACTION UNIVERSITAIRE

possible, l'Association Française de Normalisation a entrepris, avec le concours d'ingénieurs, de linguistes et de techniciens, la mise au point d'une terminologie très étendue. Après les avoir publiés dans Technique, nous les réunissons aujourd'hui en brochures, en témoignage de gratitude envers la société à laquelle nous les devons et en témoignage de dévouement à la langue française que nous essayons de servir et de défendre dans toute la mesure de nos moyens".

Victor Barbeau

LA VIE DE L'ASSOCIATION

(SUITE DE LA PAGE 17)

L'hon. Bouchard à l'Université

Comme il devait se prononcer un jour ou l'autre sur le problème universitaire à Montréal, l'honorable Bouchard a tenu à se rendre compte par lui-même de la situation présente.

En compagnie des principaux officiers de l'Université, parmi lesquels il retrouvait avec un vif plaisir l'un de ses anciens professeurs, il a parcouru l'immeuble universitaire de la cave jusqu'aux combles.

Il a constaté avec satisfaction le zèle apporté à sa tâche par tout le personnel et l'application à leur devoir de tous les élèves. Il s'est même amusé à rappeler à quelques-uns d'entre eux qu'il partage avec un seul autre le privilège d'être encore étudiant en droit. Il a même voulu se faire présenter à ceux qui proviennent de son comté de Saint-Hyacinthe et désigné à plusieurs leur père par son nom de famille. D'autres ont entendu de la bouche du visiteur de sages conseils, dûs à une expérience de 40 années bientôt.

D'autre part, l'honorable ministre s'est vite aperçu des lacunes qui appellent une amélioration prochaine: nécessité de moderniser l'instrumentation, défaut d'air et de lumière, manque surtout d'espace pour dilater les services et faciliter les travaux de recherche ou d'expérimentation, impossibilité donc de répondre aux demandes que provoque, de la part des Américains et des Anglais du Canada en particulier, l'arrêt des études en Europe, en France surtout.

De cette visite le ministre provincial des travaux publics a certainement conclu à l'urgence d'un transport aussi prochain que possible à l'immeuble de la montagne. C'est ce qui presse le plus.

Aussi, quelques jours après cette visite, l'honorable T.-D. Bouchard faisait-il, en réponse à une remarque d'un député sur l'éducation supérieure, une réponse catégorique sur la nécessité de parachever l'immeuble futur de l'Université de Montréal, à la montagne. Depuis cette visite et cette déclaration, le ministre des travaux publics a laissé entendre, au cours d'une entrevue avec les journalistes, que le gouvernement provincial pourrait achever l'immeuble de la montagne, à même les revenus de la province. Comme les autres travaux publics, ajoutait-il. Ainsi, il ne serait plus requis d'attendre l'autorisation d'emprunt de la part de la Banque du Canada.

Depuis lors, la presse a laissé entendre que le gouvernement provincial acquerrait les immeubles universitaires actuels, pour y centraliser certains services officiels.

Voilà des faits nouveaux de nature à réjouir les autorités universitaires et tous les Anciens.

MARS, 1941

Voici la France

Sommaire du dernier numéro de "VOICI": —

FRANCE DE JANVIER, par J. P. F. — LA FRANCE CONTINUE, par Maréchal Pétain. — LE SENS DE L'UNITE NATIONALE, par Charles Maurras. — LA PRESSE DE PARIS SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE, par Henri Longa. — LA NOUVELLE ORGANISATION MUNICIPALE, par Marcel Peyrouton. — L'AFRIQUE DU NORD ET LA FRANCE d'après René Chambre. — CHARLES HUNTZIGER, par Edouard Helsey. — LE RETOUR DE VIENNE. — PORTO BARDIA, par Marie Edith De Bonneuil. — GUILLAUMET, par Anotine de Saint Exupéry. — BIBLIOGRAPHIE. — UN CHASSEUR; CROQUIS DE GUERRE VI, par Jean Baradez. — LA LEÇON DU DIEU ENFANT, par François Mauriac. — ENFANTS DE FRANCE, 1939, par Pierre Jean Jouve. — POUR UNE POLITIQUE DU THETARE, par Maurice Martin Du Gard. — LES COMPAGNONS DE SAINT GERVAIS, par Petit Gris. — TROISIEME CLASSE, par Paul Morand. — LISTE DES CAMPS DE PRISONNIERS INTERNES EN ALLEMAGNE. — UNE SEMAINE DRAMATIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par Jean Montigny. — CHRONIQUE.

"VOICI" est en vente dans tous les kiosques \$0.25 le numéro ou \$0.30 par la poste. Pour l'abonnement qui est de \$3.00 par année, s'adresser à LIBRAIRIE PONY, 554 Est, rue Ste-Catherine, Montréal.

UN GRAND SOCIOLOGUE

(SUITE DE LA PAGE 12)

Grâce à ces formules neuves, taillées à même une forte doctrine philosophique et sociologique, ce problème culturel se trouve éclairci. Elles aident à voir la question dans toute son ampleur. Elles empêcheront à l'avenir les sociologues de n'en considérer que l'élément linguistique.

Il n'est pas étonnant que le nom du Père Delos, O.P. soit universellement connu et que sa pensée soit souventes fois citée. Au moment de la défaite de la France, il était professeur de sociologie et de droit international aux Facultés de Lille. Depuis quelques semaines, il enseigne à l'Ecole des Sciences sociales de l'Université Laval. Il vient de se faire entendre à Montréal, sous les auspices de l'Institut Pie XI en deux conférences qui ont donné à ses auditeurs l'espoir très vif de le réentendre.

Les Anciens de la Faculté de Philosophie comptent bien que ce bonheur leur sera quelque jour accordé.

Hermas BASTIEN

A l'étude de la pharmacie

L'examen semestriel pour l'admission à l'étude de la pharmacie a eu lieu les 6 et 7 mars 1941, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval, Québec, avec le résultat suivant:

Admis à l'étude de la pharmacie: MM. Marcel Régnier, Georges Lachance, Ange-Albert Girard, Jean-Jacques Chainé, Laurent-Guy Audette, Armand Grenon.

Admis à l'examen des Lettres: MM. Georges Chaput, André Fortin.

Admis à l'examen des Sciences: MM. Jacques Montplaisir, Nathan Fernley, Réjean Legrand, H. Golddenberg.

Les candidats suivants auront une matière à reprendre au prochain examen: MM. Jacques Lortie, Roland Maillet, Pierre Goudreault, Jacques-André Fortin, Henri Ste-Marie.

Les examinateurs étaient MM. l'abbé René Bachand, Aimé Cousineau, i.c., le docteur W.-H. Atherton, avec M. Rodolphe Dagenais, proviseur général, MM. J.-H. Bissonnette et J.-Ant. Marquis, proviseurs pour Québec, et Henri-J. Pilon, secrétaire.

L'opinion du Dr Carrel

"Je considère que le problème de la nutrition tel qu'il se pose actuellement en France est de beaucoup le plus important", a déclaré le docteur Alexis Carrel l'auteur de *L'homme, cet inconnu*, en arrivant à l'aérodrome de Vichy.

Le docteur Carrel est venu spécialement de New-York en France par Lisbonne et Madrid pour étudier sur place le grave problème physiologique créé par les restrictions. On sait que l'éminent médecin s'est spécialisé dans l'étude de la vie dans ses origines et son développement, au cours de ses recherches poursuivies tant en Amérique, avec son ami l'aviateur Lindbergh, qu'en France où il installa un laboratoire à Illiec, petite île de la côte bretonne.

Anciens de
l'Université de Montréal,

LISEZ

Le Quartier latin

Journal officiel des étudiants

Pour revivre les jours d'autrefois

Association générale des Étudiants de
l'Université de Montréal

539 est, rue De Montigny

MONTRÉAL

Harbour 4511

CEUX QUI S'EN VONT

Me Alban Germain

Me Alban Germain, criminaliste, a perdu la vie le 22 février dans l'incendie de sa bibliothèque, à sa demeure d'Outremont.

Me Germain était natif du comté de Wright, province d'Ontario. Il fit ses études au séminaire de Sainte-Thérèse, puis au séminaire de Joliette, ensuite à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal. Il commença à pratiquer le droit en 1900, comme associé d'Albert Théberge.

Dr Médéric Lemoyne

Le Dr Médéric Le Moyné, spécialiste en maladies des yeux et des oreilles, est décédé subitement, à son domicile, 379 est, rue Sherbrooke, à l'âge de 64 ans.

Lui survivent: trois fils: MM. Jean, Jacques et André; trois frères: MM. Frédéric et Ernest, de Montréal, et Louis, de Sudbury; une soeur, Mme Victoria Handfield, et une belle-soeur, Mme Trefflé Le Moyné.

Le Dr Le Moyné était né à Saint-Marc-sur-Richelieu. Il avait fait ses études à l'Université Laval et à Paris, de 1906 à 1910, sous la direction des professeurs Hautant et Larmoyez. Il avait exercé sa profession à Montréal sans interruption depuis 1910.

J.-H.-E. Brodeur

Le plus vieux pharmacien de Saint-Hyacinthe est décédé dans la personne de M. J.-H.-E. Brodeur. Il était âgé de 75 ans. Le défunt était né à Saint-Charles sur Richelieu, fils de François Brodeur et de Louise Hébert. Après ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, il étudia la pharmacie à l'Université Laval de Montréal, et il exerçait sa profession à Saint-Hyacinthe depuis 1897.

Henri Lanouette

M. Henri Lanouette, pharmacien bien connu aux Trois-Rivières, et citoyen très en vue du Cap-de-la-Madeleine, est décédé à l'âge de 52 ans, après quelques jours de maladie seulement.

Le défunt naquit le 11 novembre 1888. Il fit ses études au séminaire des Trois-Rivières et à l'Université de Montréal, où il fut gradué bachelier en pharmacie. Il a été membre du conseil de l'association pharmaceutique et président du conseil des anciens de l'école de pharmacie. Il épousa en 1913 Mlle Rosa Degrandsmont du Cap-de-la-Madeleine.

Après avoir exercé sa profession durant une vingtaine d'années à Montréal, il vint s'établir au Cap-de-la-Madeleine. Il dirigeait la pharmacie Lanouette de notre ville, depuis une dizaine d'années.

Quatrième bulletin bibliographique

La Société des Écrivains canadiens vient de publier son quatrième bulletin annuel. Il contient la liste et la description bibliographique des oeuvres canadiennes parues en 1940 et 1941. Comme les précédents, la Société des écrivains est heureuse d'en faire hommage aux bibliothèques du Canada et de l'étranger, aux maisons d'éducation ainsi qu'aux amateurs. Outre les livres parus, le bulletin annonce les volumes à paraître sous peu. On peut se procurer ces publications en s'adressant à la Société: Secrétariat de la Société des Écrivains canadiens, avenue Viger, 535, Montréal.

L'ACTION UNIVERSITAIRE

MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT

HECTOR PERRIER
Ministre

JEAN BRUCHESI
Sous-ministre

ÉCOLE DU MEUBLE

Arts appliqués aux Industries de l'ameublement

A l'heure où notre économie nationale souffre de la pénurie d'artisans habiles et consciencieux, où les autorités provinciales tentent un effort pour développer l'artisanat chez nous, les carrières industrielles offrent plus que d'autres des chances de succès aux jeunes gens qui veulent bien s'y bien préparer.

L'École du Meuble ouvre une voie nouvelle à ceux de ces jeunes qui, pourvus de goût et d'aptitudes pour les arts, hésitent à se diriger vers l'industrie. En effet, l'enseignement qu'elle dispense touche à la fois à la technique et aux arts décoratifs, la fabrication du meuble étant en somme l'exécution d'une architecture réduite où les lignes et les proportions comptent autant que les nuances et les couleurs.

En un mot, l'École du Meuble s'efforce de donner à ses élèves une formation complète dans le domaine des arts appliqués aux industries de l'ameublement. C'est pour atteindre ce but que son enseignement touche non seulement à la fabrication des meubles proprement dite, par la menuiserie d'art, la menuiserie en sièges, l'ébénisterie, mais aussi à tous les arts qui s'y rapportent: sculpture sur bois, décoration, garnitures, etc...

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au directeur,

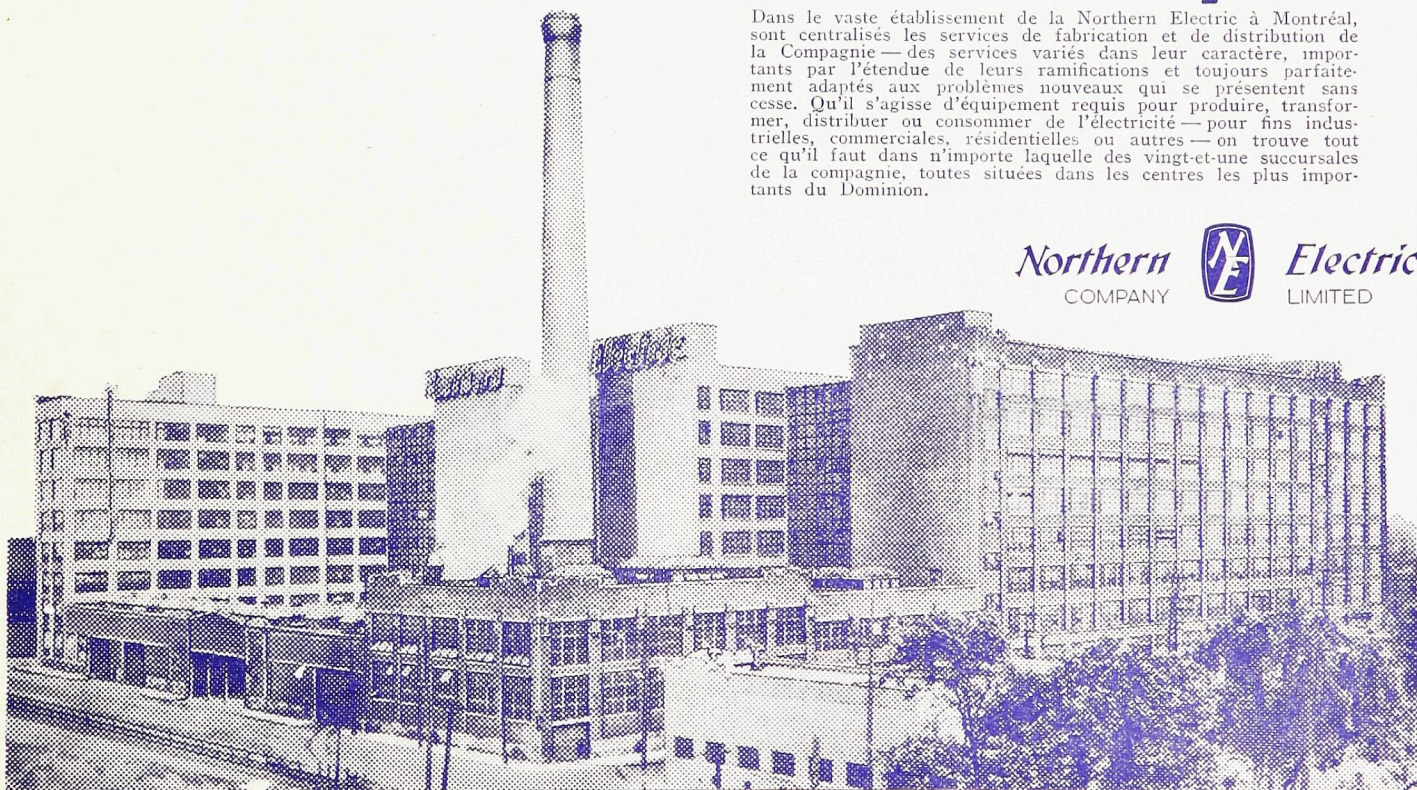
JEAN-MARIE GAUVREAU

— Ha. 8026

Un service national électrique

Dans le vaste établissement de la Northern Electric à Montréal, sont centralisés les services de fabrication et de distribution de la Compagnie — des services variés dans leur caractère, importants par l'étendue de leurs ramifications et toujours parfaitement adaptés aux problèmes nouveaux qui se présentent sans cesse. Qu'il s'agisse d'équipement requis pour produire, transformer, distribuer ou consommer de l'électricité — pour fins industrielles, commerciales, résidentielles ou autres — on trouve tout ce qu'il faut dans n'importe laquelle des vingt-et-une succursales de la compagnie, toutes situées dans les centres les plus importants du Dominion.

Northern  Electric
COMPANY LIMITED



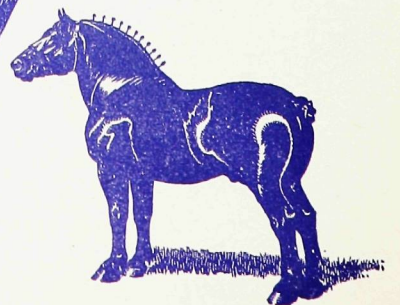


La meilleure société adopte la meilleure bière du Canada

Renommée pour sa limpidité de cristal, son goût fin et moelleux, la Bière Black Horse est la préférée des gens du monde habitués aux bonnes choses. La Bière Black Horse doit ses exceptionnelles qualités à cinq générations de brasseurs experts. Offrez-vous-en un verre aujourd'hui.

C'est la meilleure bière du Canada!

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE, MONTRÉAL



BLACK HORSE

Moelleuse